

Taluyers

Bulletin municipal
infos

taluyers.fr

- *La nouvelle équipe municipale*
- *Le Plan Local d'Urbanisme en révision*

n° 84 - Mai 2014



Edito et Conseils municipaux

- L'édito du Maire 3
- Conseils municipaux 8

Commissions 22

Associations 35

Copamo 50

Taluyers tout simplement 54

Infos pratiques 62

Forum des associations

Vendredi 5 septembre 2014

A partir de 18 heures
Les Passerelles

Direction de la Publication

Pascal Outrebon

Responsable de la Rédaction

Sylvie Roman Clavelloux
avec l'aide des Commissions et Associations

Comité de lecture

La Commission Animation et Communication,
les bénévoles correcteurs et Céline

Création et impression

FBW Impressions 69440 TALUYERS



Imprimé sur papier PEFC

A vos agendas

Les Journées Européennes du Patrimoine à Taluyers.

L'office du Tourisme des Balcons du Lyonnais organise les JEP depuis 2012. Précédemment, ce sont les villages de Rontalon et Chassagny qui ont été mis en lumière.

Le principe des JEP est de proposer des visites et des animations gratuites. D'ores et déjà, nous pouvons vous communiquer les grandes lignes des animations. Le programme définitif vous sera, bien entendu, communiqué en septembre.

Vendredi 19 septembre à 20 h 30, Les Passerelles, Salle des Barbelous
Conférence de Peter Leather sur les voies romaines.

Samedi 20 septembre de 15h à 19h

Dimanche 21 septembre de 10h à 18 h :

- . Ouverture du Cuvier Adam et Eve avec exposition de peintures

- . Stand des associations
- . Visites de l'Eglise Notre Dame de la Nativité
- . Jeu Randoland
- . Chants
- . Petite restauration et vin des vignerons de Taluyers.
- . Animations à Château Talluy

Samedi 20 septembre

- . Sortie nature dans le marais de Morlin.
- . Ballade découverte de la Tuilerie

Dimanche 21 septembre

- . Visite libre du Prieuré
- . Exposition d'anciennes cartes postales
- . Scenettes de rues par les Prieurités Talusiennes
- . Visites guidées du village
- . Exposition villages fortifiés





Extrait du discours de Pascal OUTREBON, le 28 Mars, après son investiture de Maire.

Un nouveau mandat de six ans pour servir Taluyers.

Chers conseillers municipaux et chers amis,

Vous venez de m'élire à la tête du Conseil Municipal et je vous remercie pour ce témoignage de confiance.

Ceci consacre un succès électoral dont je me félicite.

Cette séance du Conseil Municipal est tout à fait particulière.

Elle est symbolique puisqu'elle ouvre la perspective de l'exercice d'un mandat de six ans, elle marque donc un nouveau commencement, une nouvelle étape pour la vie de notre collectivité.

En premier lieu, et au nom de tous les citoyens, je tiens à vous remercier pour avoir fait le choix de vous engager dans la vie politique.

Il s'agit, dans une certaine mesure, d'un acte de courage, mais surtout d'un acte de responsabilité et de citoyenneté.

Cet engagement exige, à la fois, un sens aigu de la chose publique et le respect permanent de l'intérêt général.

Faire ce choix, c'est s'investir au service du bien commun de la collectivité et ce n'est pas servir ses intérêts personnels.

Le dimanche 23 Mars le scrutin municipal s'est déroulé à Taluyers.

J'ai réuni une liste de 10 sortants qui ont fait leurs preuves et nous terminons un mandat particulièrement chargé en réalisations permettant d'adapter notre commune.

Nous avons, notamment, amélioré nos capacités d'accueil dans les espaces publics, sur le plan scolaire, associatif et sportif.

Sur le plan de l'habitat nous avons, notamment, respecté nos contraintes en matière de diversification de l'habitat afin que chacun trouve plus facilement ici, tout au long de la vie, des solutions pour se loger.

Mais nous avons aussi, en parallèle, protégé fortement les espaces agricoles et naturels afin qu'il n'y ait plus d'étalement de l'urbanisation.

Ces orientations étaient des points forts du S.CO.T de l'ouest lyonnais et du Plan Local de l'Habitat du Pays Mornantais.

Nous avons beaucoup travaillé aussi sur les aménagements de sécurité, le stationnement...

Les espaces verts et l'environnement ont été des préoccupations fortes durant ces 6 ans.

Nous avons porté nos réflexions et actions sur les bonnes pratiques (choix des matériaux, arrosage, traitements,...).

Il s'agissait d'une période de profonde mutation avec un certain désengagement de l'État, déjà amorcé, une évolution forte du segment intercommunal auquel nous avons pris toute notre part, Charles Jullian sur l'aménagement du territoire, et moi en tant que vice-président chargé de la culture et du

projet de la nouvelle piscine mais aussi au niveau des finances, de la jeunesse et de la petite enfance.

Nous avons fait preuve d'une grande rigueur dans nos dépenses de fonctionnement et ces économies substantielles nous ont permis d'assurer nos investissements avec sérénité et sans modifier le niveau de l'impôt local. Nous y tenons.

Nous avons toujours travaillé pour l'intérêt général et dans le cadre réglementaire.

Je profite de ce moment pour remercier et saluer les 5 élus qui s'arrêtent : Fabienne, Thierry, Gérard, Véronique, Dominique, ainsi que tous les agents de la collectivité pour leur travail, leur état d'esprit et la confiance mutuelle qui a largement prévalu.

A 10 sortants se sont ajoutés 9 nouveaux candidats prêts à s'intéresser à la vie locale, à apprendre le fonctionnement d'une collectivité, à comprendre les obligations, les contraintes des élus et à donner de leur temps.

L'équipe a été ainsi rajeunie.

Cette équipe a été complète dès fin décembre et a travaillé, s'est préparée pour reprendre le flambeau ou poursuivre les actions engagées.

Manifestement les candidats prêts à s'occuper de la collectivité ne se sont pas bousculés.

L'adage « la critique est facile, mais l'art est difficile » s'est bien vérifié ou alors, on peut considérer que les Talusiens ont été plutôt satisfaits du travail accompli.

Nous avons effectivement reçu ces derniers 6 mois beaucoup de messages d'encouragement de Talusiens à nous représenter. Une seule liste s'est présentée au suffrage des Talusiens.

C'est un phénomène qui s'est vérifié dans bien des communes puisque 66 communes du Rhône se sont retrouvées dans ce cas de figure. On peut peut-être l'expliquer par différents aspects :

- l'obligation de monter une liste complète et à parité hommes/femmes

- la complexité de la tâche qui peut faire peur

- la satisfaction majoritairement exprimée par la population sur le travail déjà accompli

Le résultat étant acquis à l'avance dans toutes ces communes et, pour certaines d'entre elles, la disparition du panachage, l'intérêt pour bon nombre de citoyens, de venir voter est devenu plus limité.

Le taux de participation sur le Rhône a été de 56.87%.

Pour les communes ne présentant qu'une seule liste il fut plus faible encore, notamment pour Taluyers 50.5%, pour Saint Maurice 54% ou encore pour Soucieu 44%.

637 Talusiens ont choisi de se déplacer pour nous apporter leur soutien.

Ils représentaient 72% des suffrages exprimés et c'est pour nous un grand encouragement dans la tâche qui nous attend.

C'était là un vote constructif.

Nous avons besoin aussi de message positif car la vie de l'élu est parsemée de difficultés à surmonter et il faut passer de ce côté pour se rendre compte de la difficulté de la tâche.

Un grand merci à eux.

Mais je sais aussi que quoique l'on fasse on ne peut pas plaire à tout le monde.

Une seule équipe a répondu présent à Taluyers, elle est expérimentée. En ces périodes de grande mutation, l'expérience est plutôt un avantage qu'un handicap, il me semble.

Il m'apparaît néanmoins important de rappeler que le droit de vote est l'un des acquis de notre démocratie les plus essentiels et on constate que l'usage de ce droit est un peu délaissé dans notre pays.

Or, à toute époque et en tous lieux, le droit de vote a été un outil de libération, le moyen d'acquérir la citoyenneté. L'un des derniers exemples les plus éclatants a été l'Afrique du Sud avec « un homme une voix » pour chaque citoyen majeur à la fin de l'Apartheid.

Nous ne pouvons, en comparaison de ce que certains pays connaissent, que nous féliciter de vivre dans une démocratie apaisée.

Nous avons quelquefois tendance à oublier l'essentiel.

Ce scrutin municipal est source de légitimité, mais il est aussi porteur de responsabilités.

Une tête de liste doit être assistée et soutenue par une équipe, sans laquelle elle ne pourrait mener à bien un projet municipal. Un très grand merci à vous tous, pour votre énergie, votre bon esprit, votre disponibilité et cette envie de prendre du temps sur votre vie afin de travailler pendant 6 ans à l'intérêt général de votre commune.

Cette élection ouvre la voie à de nouvelles perspectives en matière de responsabilités et de projets.

Dans ce lieu, nous débattons de questions essentielles (urbanisme, habitat, politiques sociales, vie associative, éducation, qualité de vie, accueil dans nos bâtiments publics, sécurité, finances, personnel, coopération intercommunale,...) pour la vie collective de nos concitoyens et de nos enfants.

Notre mission est effectivement d'être au service de notre commune et d'améliorer les choses dans les contraintes budgétaires qu'il faut imposer.

Être élu c'est l'art du possible. Il ne faut pas être dogmatique. On est souvent obligé de régler son comportement sur les circonstances ; on est souvent occupé à briser des résistances mais cela ne doit pas nous faire oublier l'intention initiale.

Il faut prendre de la distance et être parfois audacieux ; l'action encourt souvent de la réprobation car l'action implique la réaction. Mais c'est normal, c'est humain.

La chose la plus redoutable pour moi, n'est pas la réaction mais l'inaction et l'indécision ; quand on croit en quelque chose, que c'est réfléchi et partagé, il faut y aller.

Je formule le vœu que cette assemblée demeure un espace privilégié de démocratie, de respect, de bonne humeur et de loyauté.

Le travail qui nous attend au sein de cette assemblée est important et nous en précisons les axes, commission par commission, sur avril, mai et juin afin d'établir une feuille de route pour chacun.

J'é mets, par ailleurs, le souhait, dès à présent, de faire participer un comité de citoyens à nos réflexions sur deux dossiers : la circulation interne et le patrimoine ancien.

Je tiens à vous dire, pour conclure, que je suis bien conscient de l'honneur qui m'est fait aujourd'hui d'être reconduit dans ma responsabilité de Maire pour la 3ème fois et j'en mesure pleinement la responsabilité et j'en suis ému.

Pour être Maire, je sais qu'il faut un cap, de l'énergie, une capacité à décider, une capacité d'écoute mais aussi avoir une grille de lecture et ne pas en changer tous les jours.

Je pense encore réunir ces critères pour ce mandat qui, vous le comprendrez et le noterez, sera le dernier.

Nous devons à nos concitoyens un débat riche, transparent et digne pour faire progresser notre commune dans le respect de l'intérêt général de nos habitants.

C'est ce pour quoi ils nous ont désignés.

C'est ce à quoi nous nous engageons aujourd'hui.

Je vous remercie.

Le Maire
Pascal OUTREBON

Organigramme



MAIRE

Pascal OUTREBON

- Administration de la commune
- Décisions sur délégation
- Exécution des décisions du CM
- Encadrement du personnel
- Animation de l'équipe municipale
- Suivi dossiers transversaux des adjoints
- Gestion des finances/Prospective
- Scolarisation
- Action sociale
- Sécurité/Pouvoir de police
- Information/communication
- Relations extérieures
- Représentation
- Conseiller communautaire COPAMO

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Michaël VERNAY



- Mise en œuvre des politiques municipales
- Pilote de l'action administrative
- Elaboration et suivi budgétaire
- Organisation des services
- Encadrement et animation de 23 agents : 17 ETP
- Secrétariat (2)
- Service Technique (3)
- ATSEM (4)
- Cantine/Ménage (5)
- Coordonnateur scolaire (1)
- Agence postale (1)
- Bibliothèque (1)
- Police municipale (1)
- Périscolaire (5/6)

1er ADJOINT URBANISME & VOIRIE

Marc MIOTTO



- Urbanisme
- Ajustement des bases fiscales
- Application et évolution du PLU
- Suivi PLH (diversification de l'habitat)
- Assainissement
- Eaux pluviales
- Voirie (sécurité/entretien/intempéries)
- Orientation des agents
- Relations extérieures
- Voirie COPAMO

2ème ADJOINTE AFFAIRES SCOLAIRES & JEUNESSE

Odile BRACHET CONVERT



- Écoles
- Relations enseignants / parents d'élèves
- Restauration scolaire
- Garderie périscolaire
- Entretien des locaux
- Orientation du personnel
- Petite enfance
- Jeunesse
- Relations extérieures
- Petite enfance COPAMO

3ème ADJOINT CADRE DE VIE & ENVIRONNEMENT

Charles JULLIAN



- Espaces verts / Fleurissement
- Propreté / Ordures ménagères
- Développement durable
- Agriculture
- Orientation des agents techniques
- Relations extérieures
- Conseiller communautaire COPAMO
- Délégué MIMO / SMAGGA

4ème ADJOINTE ANIMATION & COMMUNICATION

Sylvie ROMAN CLAVELLOUX



- Festivités / Cérémonies
- Vie associative et sportive
- Concertation comité des fêtes
- Culture / Patrimoine
- Accueil des habitants
- Supports d'information
- Orientation des agents

5ème ADJOINT PATRIMOINE & SÉCURITÉ

Guy DANIEL



- Entretien / Sécurité bâtiments
- Entretien véhicules et matériel
- Défense incendie
- Suivi des chantiers
- Éclairage public
- Cimetière
- Intempéries
- Orientation des agents techniques
- Relations extérieures
- Délégué SYDER / Aqueeduc

CONSEILLER DÉLÉGUÉ ACTION SOCIALE

Loïc TAMISIER



- Centre Communal d' Action Sociale
- Vigilance personnes isolées et/ou en difficulté
- Maison de retraite
- Repas à domicile
- Repas des anciens / colis
- Emploi
- Relations extérieures

CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE COPAMO

Isabelle PETIT



- Représentation et suivi des dossiers communautaires
- Présence en conseils et commissions
- Relations extérieures

Composition des commissions

COMMISSION EXECUTIVE + COMMISSION FINANCES

Pascal **OUTREBON**
Odile **BRACHET CONVERT**
Guy **DANIEL**
Charles **JULLIAN**
Marc **MIOTTO**
Sylvie **ROMAN CLAVELLOUX**

COMMISSION URBANISME

Marc **MIOTTO**
Jean-Jacques **COURBON**
Guy **DANIEL**
Nathalie **FORISSIER**
Charles **JULLIAN**
Jean-Pierre **MARCONNET**
Bruno **SICARD**

COMMISSION ÉCOLES/JEUNESSE

Odile **BRACHET CONVERT**
Yves **CUBLIER**
Dominique **FONS**
Audrey **MICHALLET**
Isabelle **PETIT**
Séverine **SICHE-CHOL**
Loïc **TAMISIER**

COMMISSION APPEL D'OFFRES

Pascal **OUTREBON**
Guy **DANIEL**
Marc **MIOTTO**
Bruno **SICARD**

COMMISSION AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Charles **JULLIAN**
Jean-Jacques **COURBON**
Dominique **FONS**
Véronique **GOUTTENOIRE**
Jean-Pierre **MARCONNET**
David **SEGURA**
Martine **TREVISANI**

COMMISSION ANIMATION ET COMMUNICATION

Sylvie **ROMAN CLAVELLOUX**
Jean-Jacques **COURBON**
Yves **CUBLIER**
Nathalie **FORISSIER**
Audrey **MICHALLET**
Marc **MIOTTO**
David **SEGURA**
Martine **TREVISANI**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Loïc **TAMISIER**
Dominique **FONS**
Véronique **GOUTTENOIRE**
Bruno **SICARD**
Séverine **SICHE CHOL**
Martine **TREVISANI**
+ 7 non élus

NOS REPRÉSENTANTS

SYDER	Guy DANIEL	Éclairage public
Câble	Audrey MICHALLET	Numéricâble
SYSEG	Jean-Jacques COURBON	Assainissement
MIMO	Charles JULLIAN	Eau potable
SMAGGA	Charles JULLIAN	Rivière du Garon
SITOM	Jean-Pierre MARCONNET	Ordures ménagères
AQUEDUC	Guy DANIEL	Aqueduc du Gier
Petite enfance	Odile BRACHET CONVERT	COPAMO
Jeunesse	Séverine SICHE CHOL	COPAMO
Voirie	Marc MIOTTO	COPAMO
Emploi	Dominique FONS	COPAMO
Action Sociale	Martine TREVISANI	COPAMO

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Pascal **OUTREBON**
Charles **JULLIAN**
Isabelle **PETIT**



Marc MIOTTO

*Commissions
Exécutive, Finances,
Urbanisme,
Appel d'offres,
Animation,
Représentant Voirie,
COPAMO et SYDER*



Odile BRACHET CONVERT

*Commissions
Ecoles - Jeunesse,
Exécutive, Finances
Représentante
Petite enfance COPAMO*



Charles JULLIAN

*Commissions
Exécutive, Finances,
Urbanisme,
Aménagement de l'espace
Conseiller communautaire,
Représentant
MIMO, SMAGGA*



**Sylvie
ROMAN CLAVELLOUX**

*Commissions
Exécutive, Finances,
Animation*



Guy DANIEL

*Commissions
Exécutive, Finances,
Urbanisme,
Appel d'offres,
Représentant AQUEDUC,
SYDER.*



Jean-Jacques COURBON

*Commissions
Aménagement de l'espace
et Animation
Représentant SYSEG*



Yves CUBLIER

*Commissions
Animation et
Ecoles - Jeunesse
Représentant Câble*



Dominique FONS

*Commissions
Aménagement de
l'espace et
Ecoles - Jeunesse,
Centre communal
d'action sociale
Représentante Emploi
COPAMO*



Nathalie FORISSIER

*Commissions
Animation
et Urbanisme*



**Véronique
GOUTTENOIRE**

*Commissions
Aménagement de
l'espace et Centre
communal
d'action sociale*



**Jean-Pierre
MARCONNET**

*Commissions Urbanisme,
Aménagement de
l'espace
Représentant SITOM
SYSEG*



Audrey MICHALLET

*Commissions
Animation
et Ecoles - Jeunesse
Représentant Câble*



Isabelle PETIT

*Commissions
Ecoles - Jeunesse,
Conseillère
communautaire*



David SEGURA

*Commissions
Aménagement
de l'espace
et Animation
Représentant SMAGGA*



Bruno SICARD

*Commissions
Appel d'offres, Urbanisme,
Centre communal
d'action sociale*



Séverine SICHE-CHOL

*Commissions
Ecoles - Jeunesse, et
Centre communal
d'action sociale
Représentante Jeunesse
COPAMO*



Martine TREVISANI

*Commissions
Aménagement de
l'espace et Animation,
Centre communal
d'action sociale
Représentante
Action Sociale COPAMO*



Loïc TAMISIER

*Commissions
Ecoles - Jeunesse,
et Centre communal
d'action sociale*

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 20 Janvier 2014

• **Marché de travaux d'extension de la cuisine et du réfectoire du restaurant scolaire**

Lors de sa séance du 7 octobre 2013, le conseil municipal de Taluyers a approuvé le permis de construire relatif à l'extension de la cuisine et du réfectoire du restaurant scolaire.

Un marché à procédure adaptée a été lancé pour l'attribution des 7 lots qui composent ce marché de travaux. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP le 21 novembre 2013 et sur la plate-forme de dématérialisation de la commune.

Au regard du tableau d'analyse des offres (Valeur technique 60 points et Prix 40 points), il ressort que les entreprises ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

LOT	Entreprise retenues	Offre de base	Options
1 – Gros-oeuvre	LCA - Sain Bel	34 247,64 €	1 590,00 € (1)
2 – Charpente couverture zinguerie	JULLIEN SAS Estrablin	8 644,94 €	780,00 € (2)
3 – Menuiseries	JULLIEN SAS Estrablin	25 974,86 €	
4 – Doublage cloisons peinture	LARDY Saint Genis Laval	9 774,59 €	3 739,56 € (3)
5 – Electricité ventilation	ECOL - Messimy	5 217,10 €	
6 – Plomberie Chauffage	FP PLOMBERIE Mornant	3 054,00 €	725,00 € (4)
7 – Chape sols souples carrelage	SIAUX Chonas l'Amballan	5 284,52 €	

- (1) Enrobé complémentaire et espace poubelles
- (2) Velux retenu, conduit de lumière non retenu
- (3) Ilots acoustiques, peinture sur murs existants, nettoyage général avant réception du chantier
- (4) Lave-mains replacé, centrale de nettoyage

L'ensemble des offres de base s'élève à 92 197,65 € HT et les options à 6 834,56 € HT, soit un marché total de 99 032,21 € HT. L'estimation du maître d'œuvre s'élevait à 115 657,00 € HT pour l'offre de base et les options.

Pour rappel, ce projet fait l'objet de financement à hauteur de 13 965 € par le Département du Rhône et de 29 925 € HT par la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (Etat), soit un total de subventions de 43 890 € qui représente 44% du montant HT total.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les lots du marché de travaux d'extension de la cuisine et du réfectoire du restaurant scolaire selon les modalités vues ci-dessus.

Monsieur le Maire précise que des travaux d'amélioration de l'acoustique seront effectués, notamment en abaissant le plafond. Les travaux d'extension seront réalisés de mi-février à juillet et les travaux intérieurs se feront pendant l'été.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité - ATTRIBUE les lots du marché de travaux d'extension de la cantine et du réfectoire du restaurant scolaire aux entreprises et selon les modalités indiquées ci-dessus

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants

• **Révision des tarifs du restaurant scolaire**

Lors de la séance du 17 décembre 2012, le Conseil Municipal a approuvé la révision des tarifs des repas au restaurant scolaire municipal : 4,40 € par repas pour un quotient familial supérieur à 600 et 2,20 € par repas pour un quotient familial égal ou inférieur à 600.

Les effectifs de la cantine scolaire augmentent régulièrement, nécessitant des recrutements de personnel ou des augmentations de temps de travail afin de satisfaire aux taux d'encadrement réglementaire (service des repas, surveillance dans la cour).

Une analyse des coûts d'octobre 2012 à octobre 2013 (19 500 repas) fait apparaître les éléments suivants :

- Les ventes de tickets génèrent une recette annuelle de 73 000 €
- le coût d'achat des repas au prestataire (52 000 €) auquel s'ajoute le coût de la masse salariale nécessaire à la préparation, l'encadrement, les services et l'entretien des locaux (72 000 € de salaire brut et charges patronales), représentent un total de dépense annuelle de 124 000 €.

Le coût de revient du repas à la collectivité s'élève donc à 6,37 €. A titre de comparaison, le ticket de cantine est vendu 4,64 € à Saint Maurice sur Dargoire, 5,15 € à Orléans, 4,30 € à Saint Laurent d'Agny et 4,60 € à Chassagny qui a le même prestataire de restauration que Taluyers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité - DECIDE de porter les tarifs de la cantine scolaire à 4,60 € pour un quotient familial supérieur à 600 et 2,30 € pour un quotient familial égal ou inférieur à 600 à partir du 1er février 2014.

• **Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PENAP du Pays Mornantais), accord de la commune pour la réintégration dans le périmètre de PENAP des terrains agricoles et naturels concernés par la DUP liée au projet d'autoroute A45.**

La loi relative au Développement des territoires Ruraux (DTR) n°2005-157 du 23 février 2005 et son décret d'application n°2006-821 du 7 juillet 2006 offrent aux départements la possibilité d'intervenir sur le foncier périurbain en exerçant leur compétence de protection des espaces naturels et agricoles à l'intérieur d'un périmètre d'intervention désigné PENAP (protection des espaces naturels et agricoles périurbains).

Cette compétence permet de créer des périmètres d'intervention en zone périurbaine en vue de protéger et mettre en valeur des espaces agricoles, naturels et forestiers

par l'intermédiaire d'un programme d'actions.

Notre collectivité a participé sur le territoire du SCOT de l'Ouest lyonnais et en particulier sur le secteur du Pays Mornantais, à l'important travail partenarial pour la délimitation des périmètres de PENAP.

La définition de ces contours est la résultante des propositions faites par les trois groupes d'acteurs associés dans le cadre de la concertation : les élus des collectivités compétentes en urbanisme, les agriculteurs et la profession agricole ainsi que les associations environnementales et représentants de la chasse. Le périmètre finalisé est le fruit de ces compromis, après un arbitrage final de la Commune sur son territoire. Le travail de concertation a également permis d'élaborer un projet de territoire, à l'échelle du territoire SCOT de l'Ouest lyonnais, visant à sauvegarder les espaces agricoles et naturels de la périurbanisation, à maintenir l'agriculture et à préserver les ressources environnementales.

Le projet de périmètre de PENAP sur le territoire communal a déjà fait l'objet de deux délibérations de notre Conseil Municipal :

- la première a permis de donner au Département un accord de principe sur le projet de périmètre et d'autoriser le lancement de la procédure d'adoption prévue par la loi,

- la seconde a permis de donner au Département l'accord officiel de notre collectivité conformément à l'article R143-1 du code de l'urbanisme.

Une cartographie précise de délimitation du futur périmètre de PENAP sur le territoire communal a accompagné chacune de ces deux délibérations.

Le projet de périmètre à l'échelle du territoire du Pays Mornantais (communes de Chassagny, Chaussan, Mornant, Orliénas, Riverie, Rontalon, Soucieu-en-Jarrest, Saint-Andéol-le-Château, Saint-André-la-Côte, Sainte-Catherine, Saint-Didier-sous-Riverie, Saint-Jean-de-Toussas, Saint-Laurent-d'Agny, Saint-Maurice-sur-Dargoire, Saint-Sorlin et Taluyers) a ensuite été soumis à enquête publique entre le 14 octobre 2013 et le 18 novembre 2013 inclus. Le 9 janvier 2014, le Commissaire enquêteur a donné un avis favorable avec réserves quant à l'instauration du périmètre de PENAP sur le

territoire du Pays Mornantais.

La principale réserve émise par le Commissaire enquêteur porte sur la réintégration dans le périmètre de PENAP du Pays Mornantais des terrains agricoles et naturels concernés par la déclaration d'utilité publique (DUP) de la future autoroute A45.

La comparaison des cartographies annexées aux deux délibérations de notre Conseil Municipal évoquées précédemment, permet d'identifier précisément les terrains agricoles et naturels concernés. En effet, la cartographie liée à la délibération de principe ne tenait pas compte de la DUP de l'A45, contrairement à celle donnant accord au titre de l'article R143-1 du code de l'urbanisme.

Dès lors, afin d'éviter que l'avis du Commissaire enquêteur ne se transforme en avis défavorable, le Département envisage de réintégrer dans le périmètre de PENAP les terrains agricoles et naturels concernés par la DUP, conformément à la délibération de principe et à sa carte annexée prise par notre Conseil Municipal le 17 décembre 2013.

Pour conforter la position du Département, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

En ayant pris connaissance du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur désigné pour l'enquête publique portant sur le projet de création du périmètre PENAP du Pays Mornantais transmis le 15 janvier 2014 par le Département du Rhône,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DONNE** son accord sur la réintégration dans le périmètre de PENAP des terrains agricoles et naturels concernés par la DUP de l'A45, conformément à sa délibération de principe et à sa carte annexée.



• Convention d'entretien de voirie avec la commune de Montagny

Dans un souci de bonne organisation et de répartition des missions d'entretien de la voirie du Chemin de la Vaure, une convention de voirie avec la commune de Montagny précise les conditions et les modalités du partage d'entretien de cette voie.

- La commune de Montagny s'engage à réaliser l'entretien du chemin de la Vaure jusqu'à la « Maison Thévenin »,
- La commune de Taluyers s'engage à réaliser l'entretien du chemin des Esses.

Le service d'entretien consiste à réaliser les opérations d'entretien courantes telles que le passage de l'épaveuse, le bouchage des trous sur la chaussée et le curage des fossés.

Les agents du service technique et d'entretien interviendront sur les espaces précisés dans la présente convention, sur ordre de leur hiérarchie.

Les agents du service technique et d'entretien de Taluyers et Montagny demeurent pendant l'exécution des prestations sous l'entière autorité de leur Maire respectif qui contrôle l'exécution de leurs tâches et de leurs missions.

Le service d'entretien assuré par les communes de Taluyers et de Montagny sur les espaces précisés dans la présente convention demeure sous l'entière responsabilité de la commune qui réalise l'entretien et qui en assumera les éventuelles conséquences dommageables.

La présente convention est conclue pour une durée de 6 ans renouvelable par accord express entre les parties.

Les prestations d'entretien de la voirie réalisées par les communes de Taluyers et de Montagny ne donnent pas lieu à une quelconque rémunération.

D'un commun accord, les parties pourront décider de résilier la présente convention au cours de son exécution.

Monsieur le Maire indique que cela officialise une pratique existante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE la convention de voirie avec la commune de Montagny pour l'entretien du chemin de la Vaure
- AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents afférents à ce dossier

• Répartition 2013 du produit 2012 des amendes de police

Par délibération du 1er juillet 2013, le Conseil Municipal a demandé une subvention au titre des amendes de police pour le projet suivant :

Sécurisation de l'environnement des écoles et des nouvelles infrastructures sportives et associatives :

Afin d'améliorer la coexistence entre les piétons et les automobiles, de favoriser la sécurisation des élèves du groupe scolaire et les utilisateurs des équipements publics (Maison des associations, jeux de boules, terrain de tennis et terrain de foot), une réflexion d'ensemble a débouché sur les aménagements suivants :

- Améliorer la sécurité des piétons rue de la Gaillardière, mettre en zone 30 le secteur de la route de Berthoud desservant les infrastructures publiques

- Refaire les marquages au sol impactés par les travaux

- Avancer le STOP rue de la Guette

- Mise en place d'un STOP route de Grand Bois pour limiter les excès de vitesse.

Une subvention de 1 223,00 € a été attribuée par la commission permanente du Conseil Général à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ACCEPTE la subvention au titre de la répartition des amendes de police 2013

- S'ENGAGE à réaliser les travaux tels qu'indiqués

• Contrat pluriannuel avec le Département du Rhône 2010-2014 – Opération n°2 Aménagement quartier de loisirs en terrain de sport – Demande d'arrêté attributif – tranche 2012

Dans le cadre du contrat pluriannuel 2010-2014 conclu avec le Département du Rhône, l'opération n°2 concerne l'aménagement d'un quartier de loisirs en terrain de sport.

Il est proposé de solliciter l'arrêté attributif de la tranche 2012 qui répond au plan de financement suivant :

DÉPENSES SUBVENTIONNABLES

Aménagement d'un quartier de loisirs en terrain de sport	150 000 € HT
--	--------------

RECETTES

Département du Rhône (5%)	7 500 €
Commune de Taluyers	142 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- APPROUVE le plan de financement de l'opération n°2 « Aménagement quartier de loisirs en terrain de sport »,
- SOLLICITE l'arrêté attributif correspondant et l'aide financière du Département du Rhône pour cette opération dans le cadre du contrat pluriannuel 2010-2014.

• Révision des droits de place

Lors de sa séance du 11 octobre 2010, le conseil municipal a approuvé les tarifs des droits de place.

Parmi ceux-ci, un forfait fixe le droit de place des commerçants occasionnels (hors marché) et des spectacles ambulants à 20 €. Ce forfait s'avère insuffisant au regard du coût supporté par la commune (eau, électricité notamment) quand ces commerçants ambulants s'installent plusieurs jours. C'est pourquoi il est proposé de fixer le tarif du droit de place à 20 € par jour d'occupation du domaine public pour ce type d'activités.

De plus, afin de les contraindre à laisser l'espace public propre quand ils partent, il est proposé d'instaurer une caution de 100 € relative au tri des déchets et à la propreté des lieux.

Un document sera formalisé à cet effet avec signature des deux parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- APPROUVE la révision des droits de place telle qu'indiquée ci-dessus.

• Présentation du projet de PLH 2014-2019

Les enjeux du nouveau PLH :

- Poursuivre l'amélioration de la réponse en matière de parcours résidentiel
- Permettre le maintien des jeunes sur le territoire
- Accompagner la croissance des besoins en matière de vieillissement
- Prendre en compte les besoins des travailleurs saisonniers agricoles
- Poursuivre l'accompagnement des ménages dans la performance énergétique
- Maîtriser les formes d'habitat

Pour Taluyers, les orientations sont les suivantes :

- Une production de 60 logements de 2014 à 2019 dont 15 locatifs sociaux
- Une répartition entre de l'individuel pur (25%), individuel groupé (45%) et collectif (30%)

TOUR DE TABLE

Monsieur le Maire

• Taluyers va concourir pour le prix développement durable au niveau du SYDER pour les travaux d'éclairage rue de la Gaillardière, rue et parking du Prieuré et sur les nouvelles infrastructures (maison des associations, halle active, terrains de sport). Ces éclairages sont équipés de leds, beaucoup plus économiques que les anciens éclairages, énergivores en matière de consommation.

Marc MIOTTO

• A propos de l'enfouissement des réseaux rue de la Grange, les propriétaires ont reçu une convention à signer. Beaucoup de riverains concernés viennent en mairie car ils ne sont pas d'accord avec les termes de certaines conventions. La mairie, n'ayant pas été consultée au préalable sur ces conventions, a demandé à rencontrer l'entreprise qui réalise l'étude.

• Le 10 février 2014 aura lieu, en commission générale, la présentation par le bureau d'études AUA du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme (PLU)

• Le 28/01/2014, un rendez-vous est programmé à Lyon avec les Architectes des Bâtiments de France à propos de la vente d'un bâtiment communal.

Monsieur le Maire indique que 3 acquéreurs potentiels se sont manifestés et doivent se conformer d'une part au prix fixé par le service des Domaines et d'autre part à la préservation du patrimoine.

Charles JULLIAN

• Des travaux d'aménagement et de sécurisation autour de la mare, derrière les terrains de boules, vont être effectués, ainsi qu'une plantation de haie en bordure du parking.

Thierry MICHAUDON

• Les travaux pour la mise en place d'un bicouche sur le chemin de la Rosette a été inscrit au budget COPAMO, qui détient la compétence voirie. La COPAMO a également confirmé que tant que tous les réseaux ne seront pas étendus sur le secteur, elle n'installera pas d'enrobé.

Guy DANIEL

• Le chantier des toilettes publiques avance bien, les réseaux d'assainissement et d'eau sont terminés. Les huisseries ne seront pas posées cette semaine.

Odile BRACHET

• A l'espace jeunes, Sonia, animatrice de la COPAMO, est partie. Elle est remplacée temporairement, le temps de la mise en route d'un recrutement.

• Une réunion avec la FCPE est prévue jeudi prochain afin de regarder ensemble les retours de l'enquête auprès des parents ainsi que les propositions faites par les associations.

• La garderie, qui va devenir municipale en septembre prochain, devra être redimensionnée (agents, locaux) et nous ne sommes pas à l'abri de surprises en matière d'inscriptions. La commune continue son travail de mise à plat avec l'association Loisirs Temps Jeunes.

• La commune continue de travailler sur l'idée d'un centre aéré à Taluyers en septembre. La visite des locaux a été faite et ce projet nécessite des adaptations et des aménagements ainsi qu'une concertation avec les enseignants.

Monsieur le Maire rappelle que cinq associations ont répondu positivement à la demande de la mairie et ont fait des propositions d'activités dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Au regard du retour des questionnaires adressés, il n'y a pas plus de 30% des parents qui veulent inscrire leurs enfants aux activités péri-éducatives.

Monsieur le Maire indique qu'un travail de mise à plat au niveau des ressources humaines sur ce secteur de Berthoud sera à effectuer (périscolaire, réforme des rythmes scolaires, centre aéré). Il faudra être prêt en avril-mai afin de répondre aux différents besoins.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du départ de Delphine PICORON, policière municipale, pour rapprochement familial. Après audition, Alain ESCAMEZ, policier municipal à Mornant prendra sa succession.

Gérard CHOLLET

• Journées européennes du patrimoine les 20 et 21/09/2014 avec l'ouverture du Prieuré.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 24 Février 2014

Début de séance à 19h00

En préambule de ce dernier Conseil Municipal du mandat,

M. Pascal OUTREBON a remercié et félicité l'ensemble de l'équipe municipale pour son travail. Une équipe impliquée jusqu'au bout, appliquée, responsable, pour un mandat qui fut chargé en réalisations, où l'intérêt général a été le seul moteur.

Mises à part les implications des uns et des autres dans les commissions communales, dans les syndicats extérieurs, à la Communauté de communes, sur le terrain, en rendez-vous, en formations ou en quête d'informations, ce furent 58 conseils municipaux, une quarantaine de commissions générales et environ 200 réunions Maire/Adjointes qui jalonnèrent ces 8 années de travail.

Ces remerciements s'adressent aussi au Secrétaire Général, qui, depuis 3 ans, préside aux bonnes orientations administratives, juridiques et financières de la collectivité, ainsi qu'à l'ensemble des agents avec lesquels il a toujours été possible de travailler dans la confiance.

• Budget principal - Approbation du compte administratif 2013

En introduction à cette séquence budgétaire, Monsieur le Maire présente les principaux indicateurs économiques pour 2014 ainsi que les réformes nationales qui impactent le secteur local (hausse de TVA, réduction des dotations de l'Etat, réforme des rythmes scolaires).

Au niveau local, un certain nombre d'éléments sont à prendre en compte (municipalisation de la garderie périscolaire, mise en place d'un centre aéré à Taluyers, transfert des eaux pluviales au SYSEG, accompagnement du dynamisme commercial en centre-village).

Le budget 2014 sera un budget de transition avec, d'une part, les investissements nécessaires au maintien en bon état du patrimoine communal ou visant à améliorer certains services, et d'autre part, poursuivre la politique d'économie des dépenses courantes de fonctionnement. Aucune évolution est à noter des taux de fiscalité locale dans le contexte national actuel.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2013 du budget principal M 14 qui se détaille comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 356 889,37 €
Recettes	1 674 327,92 €
Résultat de l'exercice.	317 438,55 €

Les charges à caractère général n'ont pas évolué depuis 3 ans malgré l'inflation et les charges de personnel ont diminué de 0,4 % entre 2012 et 2013. Les intérêts d'emprunt à rembourser ont augmenté du fait de la souscription des emprunts en 2012 pour financer les infrastructures route de Berthoud

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	1 470 782,43 €
Recettes	1 280 352,27 €
Résultat de l'exercice	- 190 430,16 €

Monsieur le Maire se retire pour laisser le Conseil Municipal délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité - APPROUVE le Compte Administratif 2013 du budget communal M 14.

• Affectation du résultat de l'exercice 2013 du budget communal

Le Conseil Municipal,

- après avoir adopté le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2013 ;

- constatant que les documents ci-dessus présentent :

• un résultat cumulé de la section de fonctionnement excédentaire de 454 383,08 €; correspondant à 1 674 327,92 € (recettes de fonctionnement de l'exercice) - 1 356 889,37 € (dépenses de fonctionnement de l'exercice) + 136 944,53 € (Excédent de fonctionnement reporté correspondant au résultat de clôture du budget assainissement);

• un solde d'exécution cumulé de la section d'investissement excédentaire de 200 146,06 €

correspondant à 1 280 352,27 € (recettes d'investissement de l'exercice) - 1 470 782,43 € (dépenses d'investissement de l'exercice) = - 190 430,16 € + 231 085,87 € (report à l'exercice 2013 de l'excédent d'investissement 2012) + 159 490,35 € (Excédent d'investissement correspondant au résultat de clôture du budget assainissement);

- constatant par ailleurs que la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser en dépenses pour un montant de 362 168,00 € et en recettes pour 107 409,00 €

A l'unanimité:

- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
Compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés : 454 383,08 €

- DECIDE d'affecter le résultat d'investissement comme suit :
R 001 : Report en section d'investissement : 200 146,06 €

Conseils Municipaux

• Taux d'imposition 2014 des trois impôts directs locaux

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des 3 impôts directs locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- VOTE les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2014 comme suit :

TAXE	TAUX 2013	TAUX 2014 PROPOSES
Taxe d'habitation	14,55 %	14,55 %
Taxe foncière (bâti)	16,96 %	16,96 %
Taxe foncière (non bâti)	53,99 %	53,99 %

• Subventions 2014 aux associations et au Centre Communal d'Action Sociale

Au regard des demandes formulées pour l'année 2014 et compte tenu des conventions passées avec les associations prévoyant le versement à la commune d'un loyer pour l'occupation des locaux municipaux, Monsieur le Maire propose l'attribution des subventions suivantes :

- 2 500,00 € au Centre Communal d'Action Sociale ;
- 39 513 € aux associations, répartis (ci-joint tableau droite) :
M. Charles JULLIAN et M. Yves CUBLIER ne prennent pas part au vote car membre d'un bureau d'une association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ATTRIBUE aux associations et au CCAS les subventions comme précédemment indiqué ;
- DIT que les crédits seront inscrits au budget communal 2014, (compte 6574 et compte 657362 pour le CCAS).

Associations Subventions

Alégria	563 €
Amicale boules	263 €
Amicale des pompiers	1 200 €
Association musicale	8 560 €
Bibliothèque municipale (Fonctionnement)	4 087 €
Bibliothèque municipale (Investissement)	3 000 €
Club de l'amitié	263 €
Club des coteaux	263 €
Atelier passion	0 €
Loisir temps jeunes	1 559 €
Priorité talusienne	2 000 €
Sou des écoles	250 €
Tal'La forme	3 137 €
Talus'Arts	1 005 €
Tennis club	1 113 €
USTLMO	6 420 €
Université villageoise	460 €
OCCE et classes vertes	1 200 €
Club de judo	260 €
Club d'escrime	260 €



• Remboursement anticipé d'un emprunt souscrit auprès du Crédit Agricole

Par délibération en date du 17 octobre 2011, le Conseil Municipal a approuvé la souscription d'un emprunt d'un montant de 400 000 € auprès du Crédit Agricole Centre Est pour le financement des infrastructures route de Berthoud. Le contrat a été conclu au taux fixe de 4,66 %, avec première échéance annuelle rapprochée le 05/01/2012, soit un taux « équivalent » de 4,06 %.

Compte tenu, d'une part, des investissements limités portés sur l'exercice 2014 et d'autre part, des recettes d'investissement attendues (FCTVA, subventions, cession,...), il apparaît opportun d'envisager le remboursement anticipé de cet emprunt.

Le capital restant dû de l'emprunt n°00000993513 s'élève à 326 532,20 € et le montant des intérêts restant à payer est de 107 124,42 €.

Un remboursement anticipé au 31/03/2014 donnerait lieu au versement d'indemnités de remboursement de 14 074,67 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le remboursement anticipé de l'emprunt n°00000993513 conclu avec le Crédit Agricole Centre Est ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier ;
- DIT que les crédits seront inscrits au budget communal 2014.

• Révision du PLU – Débats sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

(Diagnostics et orientations générales en pages intérieures)

Par délibération du 8 octobre 2012, le Conseil Municipal a décidé la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Taluyers.

Le cadre réglementaire issu de la loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) du 13 Décembre 2000 instaure le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) comme élément central du PLU.

Le PADD, cadre de référence du PLU, constitue le projet politique de développement de la commune.

Il définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Il arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.

Il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le Conseil Municipal,

- PREND ACTE de la tenue du débat sur le PADD relatif à la révision du PLU.

• Taxe d'aménagement – exonération des abris de jardin soumis à une Déclaration Préalable

La loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 a réformé en profondeur le régime des taxes et participations en matière d'urbanisme.

Cette loi prévoit la suppression des taxes et participations existantes, et l'instauration, en remplacement, de la taxe

d'aménagement, et du versement pour sous-densité.

La taxe d'aménagement remplacera notamment la taxe locale d'équipement (TLE), la participation pour voirie et réseaux (PVR) et la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

Après concertation avec les autres communes de la COPAMO, le Conseil Municipal de Taluyers avait, lors de sa séance du 21 novembre 2011, décidé d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la Taxe d'Aménagement au taux de 5 % et d'exonérer totalement les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m².

Cette délibération est valable 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014, sachant que le taux et l'exonération fixés peuvent être modifiés tous les ans.

Lors de sa séance du 12 novembre 2012, le Conseil Municipal a réduit le taux de la taxe d'aménagement de 5% à 4 % et décidé d'étendre les exonérations facultatives à celles concernant les 50 % de la surface de la résidence principale acquise avec un PTZ+ (prêt à taux zéro renforcé), au-delà des 100 premiers m² déjà exonérés de plein droit.

L'article 90 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 ouvre aux collectivités territoriales, la possibilité d'exonérer les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'exonérer de la taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable, en complément des dispositions prévues lors de la délibération du Conseil Municipal du 12 novembre 2012.

• Municipalisation de la garderie périscolaire

Un service de garderie périscolaire existe au sein des locaux du groupe scolaire de Taluyers. La gestion est assurée par l'association « Loisirs Temps Jeunes », composée de parents bénévoles, qui emploie les animateurs.

Ce service est assuré les jours de classe, pour les enfants dès 4 ans, de 7h30 à 8h20 et de 16h20 à 18h30.

Depuis plusieurs années, le bureau de l'association peine à trouver des membres bénévoles pour organiser et assurer le suivi de cette activité.

A la fin de l'année 2013, l'association a sollicité la mairie afin que celle-ci envisage la municipalisation de ce service.

La présente délibération consiste à approuver le principe de la municipalisation du service de garderie périscolaire par la commune.

Le choix du mode de gestion de l'accueil périscolaire, l'examen de la procédure relative au transfert de personnel issu du secteur privé et l'organisation de la mise en place du nouveau service se feront lors d'une séance ultérieure du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE la municipalisation du service de garderie périscolaire à compter du 1er septembre 2014.

• Contrat pluriannuel 2010-2014 – Opération n°4 – Construction d'un local jeunes – Demande d'arrêté attributif

Dans le cadre du contrat pluriannuel 2010-2014 conclu avec le Département du Rhône, l'opération n°4 concerne la construction d'un local jeunes.

Il est proposé de solliciter l'arrêté attributif pour la tranche 2014, qui répond au plan de financement suivant :

DÉPENSES SUBVENTIONNABLES

Construction d'un local jeunes	155 000 €
--------------------------------	-----------

RECETTES

Département du Rhône (20 %)	31 000 €
-----------------------------	----------

Commune de Taluyers	124 000 €
---------------------	-----------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- APPROUVE le plan de financement de l'opération n°4 «Construction d'un local jeunes» pour la tranche 2014,
- SOLLICITE l'arrêté attributif correspondant et l'aide financière du Département du Rhône pour cette opération dans le cadre du contrat pluriannuel 2010-2014.

Tour de table

Guy DANIEL

- Les travaux de construction des toilettes publiques se terminent bien, le parking a été refait, le banc public scellé. La réception devrait avoir lieu la semaine prochaine.
- Pour l'extension de la cantine, le démarrage des travaux aura lieu la semaine prochaine.
- Suite à la tempête du 27 décembre, une partie de la clôture du stade avait été endommagée par la chute d'arbres : tout a été remis en place.
- Début mars, les brigades vertes interviendront sur la croix Saint Marc à l'angle du chemin de la Rosette et de la rue Saint Marc.

Odile BRACHET

- Une nouvelle animatrice, Estelle SCHONT, a été recrutée par la COPAMO pour le local jeunes de Taluyers en remplacement de Sonia qui n'a pas reconduit son contrat. Les élus peuvent prendre contact avec elle pour mettre en place des animations jeunesse en lien avec leur délégation municipale. Elle sera disponible les mercredis matin en mairie.

Gérard CHOLLET

- L'Office de Tourisme a remis à Taluyers le 1er prix de fleurissement des entrées de village et le deuxième prix de fleurissement des ronds-points.
- Les journées européennes du Patrimoine se dérouleront les 20 et 21 septembre 2014.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 28 Mars 2014

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Pascal OUTREBON, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal, présents et absents, installés dans leurs fonctions. Monsieur Marc MIOTTO, le plus âgé des membres présents du conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée, a procédé à l'appel nominal des membres du conseil et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

• Election du Maire

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-4 à L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-4. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1

Nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 10

A obtenu M. Pascal OUTREBON : 17 suffrages

Monsieur Pascal OUTREBON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

• Détermination du nombre d'adjoints

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-2,

CONSIDERANT que le nombre de conseillers formant le Conseil Municipal est de dix-neuf,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, - FIXE à cinq le nombre d'adjoints.

• Election des adjoints au Maire

Arrivée de Jean-Pierre MARCONNET à 18h55

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

Il est rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Il est constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont été proclamés adjoints et ont pris rang dans l'ordre de cette liste, soit :

Premier adjoint : M. MIOTTO Marc (urbanisme et voirie)

2ème adjoint : Mme BRACHET Odile (affaires scolaires et jeunesse)

3ème adjoint : M. JULLIAN Charles (cadre de vie et environnement)

4ème adjoint : Mme ROMAN CLAVELLOUX Sylvie (animation et communication)

5ème adjoint : M. DANIEL Guy (patrimoine et sécurité).

La séance est levée à 19h15.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 7 Avril 2014

• Délégation du Conseil Municipal au Maire

Conformément aux articles L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et L.212-34 du Code du patrimoine, le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou en partie, et pour la durée de son mandat, de toute une série de questions de gestion ordinaire.

Ces délégations facilitent la marche de l'administration communale et permettent d'accélérer le règlement de nombreuses affaires et d'alléger les ordres du jour du Conseil Municipal.

Les décisions prises par le Maire par délégation sont soumises aux mêmes règles de publicité, de contrôle et d'approbation que celles qui sont applicables aux délibérations portant sur les mêmes objets.

Par ailleurs les décisions prises en application de celles-ci peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal, agissant par délégation du Maire, dans les conditions fixées à l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales.

Enfin, le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de cette délégation, à chacune des réunions obligatoires du conseil, c'est-à-dire au moins une fois par trimestre.

Le Conseil Municipal peut toujours mettre fin aux délégations octroyées.

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.212-34 du Code du patrimoine,

Considérant qu'il apparaît opportun, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale que le Conseil Municipal délègue au Maire un certain nombre de ses attributions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (une abstention de Mr le Maire) :

- CHARGE le Maire, par délégation et en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales d'exercer les compétences suivantes :

1- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 20 000 € HT pour les marchés de travaux, de services et de fournitures ;

2 - Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

3 - Passer les contrats d'assurances, d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

4- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

5 - Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

6- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

7 - Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

8 - Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

9 - Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

10 - Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

11 - Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans tous les domaines relevant de la compétence de la commune :

- devant l'ensemble des juridictions administratives, tant en première instance, qu'en appel ou qu'en cassation, en excès de pouvoir comme en plein contentieux ;

- devant l'ensemble des juridictions judiciaires, tant en première instance, que par la voie de l'appel ou de la cassation, notamment pour se porter partie civile et faire prévaloir les intérêts de la commune devant les juridictions pénales.

12- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dès lors que le montant des dommages en cause n'excède pas 5 000 € HT ;

13 - Donner, en application de l'article L 324-1 du Code de l'urbanisme l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local (EPFL) ;

14 - Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal fixé à 100 000 € par an ;

15 - Prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

• Désignation des délégués au Syndicat des Eaux Millery-Mornant (MIMO)

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les délégués au Syndicat des Eaux Millery-Mornant (MIMO).

La commune doit être représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Monsieur le Maire propose la candidature de M. Charles JULLIAN au poste de titulaire, celle de M. Guy DANIEL au poste de suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DESIGNE à la majorité absolue (18 voix) M. Charles JULLIAN délégué titulaire au Syndicat des Eaux de Millery-Mornant

- DESIGNE à l'unanimité M. Guy DANIEL délégué suppléant au Syndicat des Eaux de Millery-Mornant.

• Désignation des délégués au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA)

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les délégués représentant la commune au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA).

La commune doit être représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Monsieur le Maire propose la candidature de M. Charles JULLIAN au poste de titulaire, celle de M. David SEGURA au poste de suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DESIGNE à la majorité absolue (18 voix) M. Charles JULLIAN délégué titulaire au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA)

- DESIGNE à la majorité absolue (18 voix) M. David SEGURA délégué suppléant au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA)

• Désignation des délégués au Syndicat Mixte pour la Station d'Épuration de Givors (SYSEG)

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les délégués représentant la commune au Syndicat Mixte pour la Station d'Épuration de Givors (SYSEG).

La commune doit être représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Monsieur le Maire propose la candidature de M. Jean-Jacques COURBON au poste de titulaire, celle de M. Jean-Pierre MARCONNET au poste de suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DESIGNE à la majorité absolue (18 voix) M. Jean-Jacques COURBON délégué titulaire au Syndicat Mixte pour la Station d'Épuration de Givors (SYSEG)

- DESIGNE à la majorité absolue (18 voix) M. Jean-Pierre MARCONNET délégué suppléant au Syndicat Mixte pour la Station d'Épuration de Givors (SYSEG)

• Désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Énergie du Rhône (SYDER)

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les délégués représentant la commune au Syndicat Départemental d'Énergie du Rhône (SYDER)

La commune doit être représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Monsieur le Maire propose la candidature de M. Guy DANIEL au poste de titulaire, celle de M. Marc MIOTTO au poste de suppléant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DESIGNE à la majorité absolue (18 voix) M. Guy DANIEL délégué titulaire au Syndicat Départemental d'Énergie du Rhône (SYDER)

- DESIGNE à la majorité absolue (18 voix) M. Marc MIOTTO délégué suppléant au Syndicat Départemental d'Énergie du Rhône (SYDER)

• Désignation des délégués au Syndicat pour l'Aqueduc Romain du Gier

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les délégués représentant la commune au Syndicat pour l'Aqueduc Romain du Gier.

La commune doit être représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Monsieur le Maire propose la candidature de M. Guy DANIEL au poste de titulaire, celle de Mme Sylvie ROMAN-CLAVELLOUX au poste de suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DESIGNE à la majorité absolue (18 voix) M. Guy DANIEL délégué titulaire au Syndicat pour l'Aqueduc Romain du Gier

- DESIGNE à la majorité absolue (18 voix) Mme Sylvie ROMAN-CLAVELLOUX déléguée suppléante au Syndicat pour l'Aqueduc Romain du Gier

• Désignation des délégués au Syndicat Rhodanien pour le Développement du Câble

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les délégués représentant la commune au Syndicat Rhodanien pour le Développement du Câble.

La commune doit être représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Monsieur le Maire propose la candidature de Mme Audrey MICHALLET au poste de titulaire, celle de M. Yves CUBLIER au poste de suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DESIGNE à la majorité absolue (18 voix) Mme. Audrey MICHALLET déléguée titulaire au Syndicat Rhodanien pour le Développement du Câble.

- DESIGNE à la majorité absolue (18 voix) M. Yves CUBLIER délégué suppléant au Syndicat Rhodanien pour le Développement du Câble.

• Détermination du nombre et élection des membres du Conseil d'Administration du CCAS

Il est rappelé que le Centre Communal d'Action Sociale est présidé par le Maire et composé de membres élus et de membres désignés par le Maire, en nombre égal.

Il y a au minimum huit membres au total au sein du conseil d'administration du CCAS et seize membres au maximum.

Les membres sont élus par le Conseil Municipal en son sein au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote est secret. Monsieur le Maire propose de fixer le nombre de membres du CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE le nombre de délégués à 6 membres élus au sein du Conseil Municipal, et 6 membres désignés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal

- DESIGNNE à l'unanimité en qualité de membres élus du conseil d'administration du CCAS :

- M. Loïc TAMISIER
- Mme Martine TREVISANI
- Mme Dominique FONS
- M. Bruno SICARD
- Mme Séverine SICHE CHOL
- Mme Véronique GOUTTENOIRE

• Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

L'article 22 du code des marchés publics détermine la composition de la commission d'appel d'offres (CAO) et les modalités de son élection.

La Commission d'Appel d'Offres a un caractère permanent c'est-à-dire qu'elle est constituée pour la durée du mandat des élus qui la composent.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, elle est composée de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste et au scrutin secret sauf accord unanime contraire (article L 2121-21 du CGCT).

Monsieur le Maire propose la candidature de la liste suivante :

Membres titulaires :

- M. Marc MIOTTO
- M. Guy DANIEL
- M. Bruno SICARD

Membres suppléants :

- Mme Odile BRACHET
- Mme Nathalie FORISSIER
- Mme Dominique FONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Les DESIGNNE à l'unanimité en tant que membres de la commission d'appel d'offres :

• Mise en place des commissions municipales

Il est rappelé que le Conseil Municipal peut mettre en place des commissions amenées à étudier les questions qui lui sont soumises.

Monsieur le Maire est Président de droit de ces commissions qui doivent cependant élire dès leur première réunion leur vice-Président ; hormis la commission exécutive et finances qu'il présidera directement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- CREE 5 commissions chargées des matières suivantes :

- Commission exécutive et finances (6 membres) présidée directement par le Maire
- Commission écoles/jeunesse (7 membres)
- Commission urbanisme (7 membres)
- Commission aménagement de l'espace (7 membres)
- Commission animation/communication (8 membres)

- DESIGNNE

• A l'unanimité, comme membres de la commission exécutive et finances

- M. Pascal OUTREBON
- Mme Odile BRACHET
- M. Guy DANIEL
- M. Charles JULLIAN
- M. Marc MIOTTO
- Mme Sylvie ROMAN CLAVELLOUX

• A l'unanimité, comme membres de la commission écoles/jeunesse

- Mme Odile BRACHET
- M. Yves CUBLIER
- Mme Dominique FONS
- Mme Audrey MICHALLET
- Mme Isabelle PETIT
- Mme Séverine SICHE CHOL
- M. Loïc TAMISIER

• A l'unanimité, comme membres de la commission urbanisme

- M. Marc MIOTTO
- M. Jean-Jacques COURBON
- M. Guy DANIEL
- Mme Nathalie FORISSIER
- M. Charles JULLIAN
- M. Jean-Pierre MARCONNET
- M. Bruno SICARD

• A l'unanimité, comme membres de la commission aménagement de l'espace

- M. Charles JULLIAN
- M. Jean-Jacques COURBON
- Mme Dominique FONS
- Mme Véronique GOUTTENOIRE
- M. Jean-Pierre MARCONNET
- M. David SEGURA
- Mme Martine TREVISANI

• A l'unanimité, comme membres de la commission Animation et Communication

- Mme Sylvie ROMAN CLAVELLOUX
- M. Jean-Jacques COURBON
- M. Yves CUBLIER
- Mme Nathalie FORISSIER
- Mme Audrey MICHALLET
- M. Marc MIOTTO
- M. David SEGURA
- Mme Martine TREVISANI

• Contrat pluriannuel 2010-2014 avec le Département du Rhône – Opération n°1 Aménagement de la Maison des Associations – tranche 2014

Dans le cadre du contrat pluriannuel 2010-2014 conclu avec le Département du Rhône, l'opération n°1 concerne l'Aménagement de la Maison des Associations.

Il est proposé de solliciter l'arrêté attributif pour la tranche 2014, qui répond au plan de financement suivant :

DÉPENSES SUBVENTIONNABLES	
Aménagement de la Maison des Associations Tranche 2014	148 000 € HT

RECETTES	
Département du Rhône (20 %)	29 600 €
Commune de Taluyers	118 400 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- APPROUVE le plan de financement de l'opération n°1 «Aménagement de la Maison des Associations » pour la tranche 2014,
- SOLLICITE l'arrêté attributif correspondant et l'aide financière du Département du Rhône pour cette opération dans le cadre du contrat pluriannuel 2010-2014.

• Création d'un budget annexe M14 « Locaux commerciaux »

La création de ce budget annexe M14 dénommé « Locaux commerciaux » est la conséquence de l'acquisition des locaux commerciaux du programme immobilier « Le Clos du Centre », des travaux qui vont suivre et des futures locations. Ce budget annexe facilitera notamment la mise en œuvre des obligations d'ordre fiscal.

Lors de l'acquisition et de la réalisation de travaux d'aménagement d'un bâtiment commercial destiné à la location, il ressort que s'agissant de locaux nus, l'assujettissement à la TVA est optionnel.

Cette option permet la récupération de la TVA sur l'acquisition des locaux et sur les éventuels travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- DECIDE la création du budget annexe selon la nomenclature

M14 et relatif aux locaux commerciaux, qui sera dénommé « budget annexe locaux commerciaux ».

- DECIDE de solliciter l'habilitation pour l'assujettissement à la TVA de la commune pour ce budget auprès des services fiscaux.

• Contrat de réservation d'un local commercial

Le projet de construction d'un tènement immobilier au centre-village est constitué de 6 appartements et de 3 rez-de-chaussée commerciaux.

Par délibérations en date du 7 octobre 2014 et du 9 décembre 2014, le Conseil Municipal a approuvé respectivement l'achat d'un local commercial de 35 m² afin d'accueillir l'agence postale communale et un local de 87 m² destiné à accueillir une activité commerciale ou de service.

Afin de protéger les activités commerciales du centre-village, il est proposé l'acquisition du local de 43 m², côté rue de la Forge, afin de maîtriser la nature des activités qui y sera exercée.

Contrairement aux deux autres locaux, celui-ci sera livré avec les menuiseries.

Le prix d'acquisition est fixé à 82 451 € HT soit 98 941,20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le contrat de réservation à intervenir avec la SCC Le PRIEURE relatif à l'acquisition d'un local commercial d'une surface d'environ 43 m² comme indiqué ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce contrat de réservation ainsi que tout acte authentique relatif au dossier y afférent.

• Désaffectation et déclassement du tènement ayant accueilli le local jeunes et l'école de musique, sis 34, Place de la Bascule

La commune est propriétaire d'un ensemble immobilier sis Place de la Bascule à Taluyers ayant constitué les locaux pour l'espace jeunes et pour l'école de musique.

La construction d'un local Jeunes, à côté de la salle d'animation et de locaux au sein de la Maison des Associations destinés à l'école de musique, a rendu ce tènement vacant.

Il s'avère nécessaire de constater, dans un premier temps, sa désaffectation matérielle conditionnant sa sortie du domaine public, liée à la cessation de toute activité de service public, et dans un deuxième temps, de prononcer son déclassement du domaine public pour permettre son classement dans le domaine privé communal en vue de sa cession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- CONSTATE préalablement la désaffectation du domaine public de l'ensemble immobilier sis 34, Place de la Bascule à Taluyers, justifiée par l'interruption de toute mission de service public après le départ du service jeunesse et de l'école de Musique.
- APPROUVE son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal

• Vente d'un tènement communal situé 34, Place de la Bascule

La commune est propriétaire d'un ensemble immobilier sis Place de la Bascule à Taluyers ayant constitué les locaux pour

l'espace jeunes et pour l'école de Musique.

La construction d'un local Jeunes à côté de la salle d'animation et de locaux au sein de la Maison des Associations destinés à l'école de Musique a rendu ce tènement vacant.

Avec l'appui de la DDT de Mornant et du CAUE du Rhône (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) les candidats potentiels à l'acquisition du bien ont été auditionnés.

Un cahier des charges établi par la commune impose les éléments suivants :

- Pas d'évolution des volumétries de l'immeuble.
- Pas de modification de l'aspect général des façades Nord (Bascule) et Ouest (Chemin de l'Asile)
- Des modifications de la façade Sud (Côté Jardins Pie X) qui créeraient des ouvertures et rééquilibreraient le bâtiment en lui donnant davantage de clarté intérieure sont envisageables.
- Il est demandé la présence d'un architecte sur ce projet

La protection de cet immeuble et d'autres éléments de patrimoine en centre-village sera encore renforcée dans le cadre de la révision du PLU.

A l'issue des auditions, la société PRODECAM SARL sise 44, rue du Pensionnat à TALUYERS a été choisie par tirage au sort pour la cession du tènement au prix évalué par France Domaines le 5 août 2013, soit 170 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE la vente du tènement communal sis 34, place de la Bascule à Taluyers à la société PRODECAM SARL pour un montant de 170 000 €.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout avant contrat, tout acte authentique relatif au dossier y afférent et constituer toutes servitudes qu'il s'avérera nécessaires.

Tour de table

Marc MIOTTO

Réunion de la commission urbanisme le 17/04 à 19h00. Il y aura une commission par mois car depuis le 01/01/2014 la commune instruit les déclarations préalables et a 1 mois pour prendre la décision. Souhait que l'ensemble des membres de la commission soit bien informé.

Dominique FONS

Des places sont disponibles chez les assistantes maternelles de la commune.

Martine TREVISANI

Des personnes l'ont interpellée à propos du nécessaire entretien des allées du cimetière.

M. Charles JULLIAN lui indique que cela est prévu et que le nécessaire sera fait rapidement.

Audrey MICHALLET

Il lui a été signalé que le site Internet de la commune n'est pas à jour sur certaines pages.

Mme Sylvie Roman Clavelloux indique que le site Internet actuel a plus de 6 ans et une consultation est en cours pour la réalisation d'un nouveau site plus moderne et permettant plus facilement des mises à jour. Cela a été budgétisé.

Charles JULLIAN

La commission Aménagement de l'espace se réunira le 28/04 à 20h30.

Les membres de la commission disponibles sont invités à la réunion de mercredi 9 avril à 7h30 sur la restitution sur le plan de désherbage de la commune dans le cadre de la démarche « zéro phyto ».

Odile BRACHET

Les écoles font une exposition en Arts visuels sur « le corps », le 18 avril à partir de 17h.

Le 14 juin, se déroulera la Fête des écoles. Il est demandé aux élus de la commission écoles d'être présents.

Les effectifs baissent mais cela n'enlève pas de classe en maternelle ou en élémentaire.

Journées Européennes du Patrimoine

week-end du
19 au 21 septembre 2014
à Taluyers

ENTREPRISE DAVID PIEGAY

Plomberie - Chauffage - Climatisation
Energies renouvelables

Neuf / Entretien / Dépannage

9 bis, rue des Roches - 69510 SOUCIEU-EN-JARREST
04 72 32 25 97 - 06 31 79 65 60
davidpiegay@orange.fr



PLANTATION
ELAGAGE
ENTRETIEN
PAVAGE DALLAGE
CREATION de PARCS et JARDINS

190 rue Saint Marc
69440 TALUYERS

Tel / Fax . 04 78 48 29 66
bruno.reure@wanadoo.fr

Prairie Maison des Associations

Travaux pédagogiques pour les élèves de la Petite Gonthière.

Fin Mars des élèves de l'école la Petite Gonthière à Anse en préparation d'un Bac Pro Gestion des milieux naturels et de la faune ont procédé à la plantation d'une nouvelle haie sur la prairie qui longe la Maison des Associations.

Cette nouvelle haie outre un rôle écologique doit permettre de délimiter l'espace du Parking enrobé et de la prairie.

Le travail de ces élèves ne s'est pas limité à la plantation de cette haie, car en partenariat avec Frédéric Margottat, technicien de rivière au SMAGGA (Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du Bassin versant du Garon) un aménagement de la mare située en bordure du fossé a été réalisé. Pour d'une part sécuriser les berges, mais également avec le re-talutage des berges en pente douce, de favoriser la biodiversité notamment les batraciens.

La restauration écologique de ces espaces situés à proximité immédiate des écoles, doit permettre de pouvoir développer à terme des actions pédagogiques avec les élèves.

Les élèves étaient encadrés par Christophe Jusselme professeur à l'école de la Petite Gonthière.

Nos agents techniques ont été sollicités notamment pour évacuer la terre et amener le paillage nécessaire à l'aménagement de la haie. Ils ont apprécié la motivation de ces jeunes élèves et le professionnalisme de leur professeur.

Un partenariat entre collectivités et centre de formation réussi au profit du développement durable.

Charles JULLIAN

Adjoint en charge de l'aménagement de l'espace.



Début de plantation de la Haie



Restauration écologique de la Mare toujours protégée pour des raisons de sécurité

PEPINIERES
Laurent CHAZOTTIER
Arbres et Arbustes d'ornement
Espèces fruitières • Rosiers



415 chemin de la Lorende
69440 SAINT-LAURENT D'AGNY

Tél. 04 78 48 72 67
Fax 04 78 48 79 33

Vente aux particuliers

ACPPA **La Christinière**
Accueil et Confort
Pour Personnes Agées

10, rue St Marc - 69440 TALUYERS
Tél. 04 78 19 92 92 - Fax. 04 78 44 90 96
www.acppa.fr

Espace jeunes

" On a un joli local. Il y a surtout une bonne ambiance.
A l'espace jeunes, on peut faire des activités sportives,
manuelles, la cuisine, papoter, rigoler... On peut créer des
projets avec toutes nos idées.

Sur les vacances de février on a bien rigolé entre les parties
de basket, le scrapbooking, la cuisine... et les autres activités.

Quelques vendredis, on fait les repas-partager : c'est un
repas pour tous nous réunir. Chaque personne amène des
ingrédients et le tour est joué pour confectionner notre bon

repas. On s'organise généralement le jour même avec les
personnes intéressées.

Maintenant on attend les prochaines vacances pour encore
une bonne partie de rigolade."

Les jeunes et leur animatrice Estelle

Ouverture Espace Jeunes

- chaque mercredi de 14h00 à 19h00
- chaque vendredi de 16h30 à 21h00
- chaque vacances scolaires
(se référer au programme d'animation)



QUINCAILLERIE MORNANTAISE

A. Esparcieux

CLÉ MINUTE

Outillage • Gaz
Droguerie • Jardinage
Arrosage pros et particuliers
Articles de pêche et de chasse

3 bd du Pilat - MORNANT
Tél. 04 78 44 09 31

Police Municipale : L'une part, l'autre arrive

Pendant 4 ans, Delphine Picoron a oeuvré dans notre
commune aussi bien pour la circulation aux sorties des écoles,
pour les manifestations, la rédaction et l'application de tous
les arrêtés municipaux, la surveillance...et la distribution du
Taluyers infos. Nous l'avons appréciée pour sa disponibilité,
son tempérament et son dynamisme.

Elle arrivait du nord et la voilà qui part au sud, à Vallauris
exactement.

Elle sera remplacé par Alain Escamez qui arrive de Mornant.
Souhaitons leur à chacun une belle réussite dans leurs
nouvelles fonctions.

Garage Morellon

Mécanique - Carrosserie - Peinture
Vente de véhicules neufs
et d'occasion

Z.I. des Platières - D42 - 69440 MORNANT
Tél. 04 78 48 21 99 - garage.morellon@orange.fr



Commissions

Espace jeunes

Nouvelle Animatrice

Bonjour,

Je m'appelle Estelle et je suis la nouvelle animatrice de l'espace jeunes de Taluyers. Je suis âgée de 24 ans et je suis issue d'un deust animation et gestion des activités physiques, sportives et culturelles (AGAPSC) parcours animation.

J'ai pris mes fonctions fin février au sein de votre village. Dans un premier temps, j'ai fait connaissance avec vos enfants.

Actuellement, nous élaborons ensemble les programmes des vacances scolaires ainsi que les projets et les activités qu'ils veulent mettre en place.

L'espace jeunes est un lieu de convivialité où les jeunes peuvent se rassembler et se fédérer autour d'une même idée. Ils sont une source de propositions importantes. Je les accompagne dans les actions qu'ils souhaitent mener.

N'hésitez pas à venir me rencontrer à l'espace jeunes afin de faire connaissance et avoir des informations supplémentaires. Il me semble important d'avoir un lien avec les familles et les habitants du village.

Vous pouvez aussi me contacter par :

- Téléphone au 06 27 67 69 41
- Email : ej.taluyers@cc-paysmornantais.fr
- Facebook : [ej.taluyers@cc-paysmornantais.fr](https://www.facebook.com/cej.taluyers)

Informations supplémentaires :

Du mardi 1er juillet au vendredi 4 juillet l'espace jeunes sera ouvert tous les jours de 16h30 à 19h00.



Tu peux trouver le programme des vacances d'été :

- à l'espace jeunes
- à la mairie
- au collège (des plaquettes sont distribuées)
- sur le site internet de la copamo
- au bureau information jeunesse à Mornant

N'hésite pas à me contacter pour toutes questions.



Adhésifs . Impression numérique . Création . Fabrication . Pose



Tél. : 09 80 96 97 23
cemconcept@gmail.com
Port. : 06 68 09 67 67

559 rue des Carrières
ZA de la Ronze
69440 TALUYERS

Les activités phares des vacances d'été

Juillet

Lundi 7 juillet :
Sortie équitation* et Activité libre
(14h/18h)

Mardi 8 juillet :
Jeux de société (14h/18h)

Mercredi 9 juillet :
Journée tranquille émile (bataille
d'eau...)* (9h/19h)

Jedi 10 juillet :
Ludogourmand (14h/18h30)
Et Barbecue piscine (19h/23h)

Vendredi 11 juillet :
Projet des jeunes "Premiers secours"
(en attente de confirmation)

Lundi 28 juillet :
Baignade à Miribel, sport collectifs*
et Activité libre (14h/18h)

Mardi 29 juillet :
Journée rue de la république* (10h/18h)

Mercredi 30 juillet :
Jeux vidéo (14h/18h)
et Barbecue pétanque* (18h30/23h)

Jedi 31 juillet :
Handball (14h/18h)

Vendredi 1er août :
Activité libre (14h/18h)

N'oublie pas !
Viens t'inscrire à l'espace jeunes
pour participer aux activités
des grandes vacances !

Lundi 14 juillet :
Férié

Mardi 15 juillet :
Journée jeux d'eaux (10h/18h)

Mercredi 16 juillet :
Sortie Annecy*et
Activité libre (14h/18h)

Jedi 17 juillet :
Journée de la jeunesse
et cinéma plein air en soirée* (14h/00h)

Vendredi 18 juillet :
Journée land art (cabane dans les bois)*
(11h/18h) et activité libre (14h/18h)

Lundi 21 juillet :
Sortie Waliby*

Mardi 22 juillet :
Journée lac des sapins*
et Basket-ball (14h/18h)

Mercredi 23 juillet :
Blind test, quizz série TV,
dessins animés (14h/18h)

Jedi 24 juillet :
Foot-ball (14h/18h) et
Soirée murder party* (19h/23h)

Vendredi 25 juillet :
Sortie au festival Châlon dans la rue*,
et Activité libre (14h/18h)

Août

Lundi 18 août :
Atelier créatif (14h/18h)

Mardi 19 août :
Journée barbecue* (10h/18h)

Mercredi 20 août :
Activité libre (14h/18h)

Jedi 21 août :
Barbecue, loup-garou * (19h/23h)

Vendredi 22 août :
Cuisine (14h/18h)

Lundi 25 août :
Atelier créatif (14h/18h)

Mardi 26 août :
Basket-ball (14h/18h)

Mercredi 27 août :
Rallye photos (14h/18h)

Jedi 28 août :
Ultimate (14h/18h)
et Soirée dansante* (19h/23h)

Vendredi 29 août :
Journée tous ensemble* (11h/18h)

Espace Jeunes
Tél. 06 27 67 69 41
ej.taluyers@cc-paysmornantais.fr

Attention
Espace jeunes fermé
du lundi 4 août au
vendredi 15 août inclus

* Ces activités n'ont pas lieu sur la commune de Taluyers

Ce document n'est pas contractuel, il peut être modifié. Certains horaires peuvent être modifiés.

Commissions

Préparation de la rentrée scolaire de septembre 2014

Courrier envoyé aux parents d'élèves fin avril.

Compte tenu de la municipalisation de la garderie périscolaire et de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la prochaine rentrée. Ce courrier répond à 3 objectifs :

- Présenter les modalités de mise en place de la réforme des rythmes scolaires à Taluyers,
- Recueillir les besoins pour la garderie périscolaire,
- Informer sur les formalités d'inscription au restaurant scolaire et au futur centre de loisirs de Taluyers.

Dans l'objectif d'une bonne organisation, nous leur demandons d'exprimer leurs besoins pour la garderie périscolaire de leur(s) enfant(s).

La réforme des rythmes scolaires et Les nouveaux horaires à Taluyers

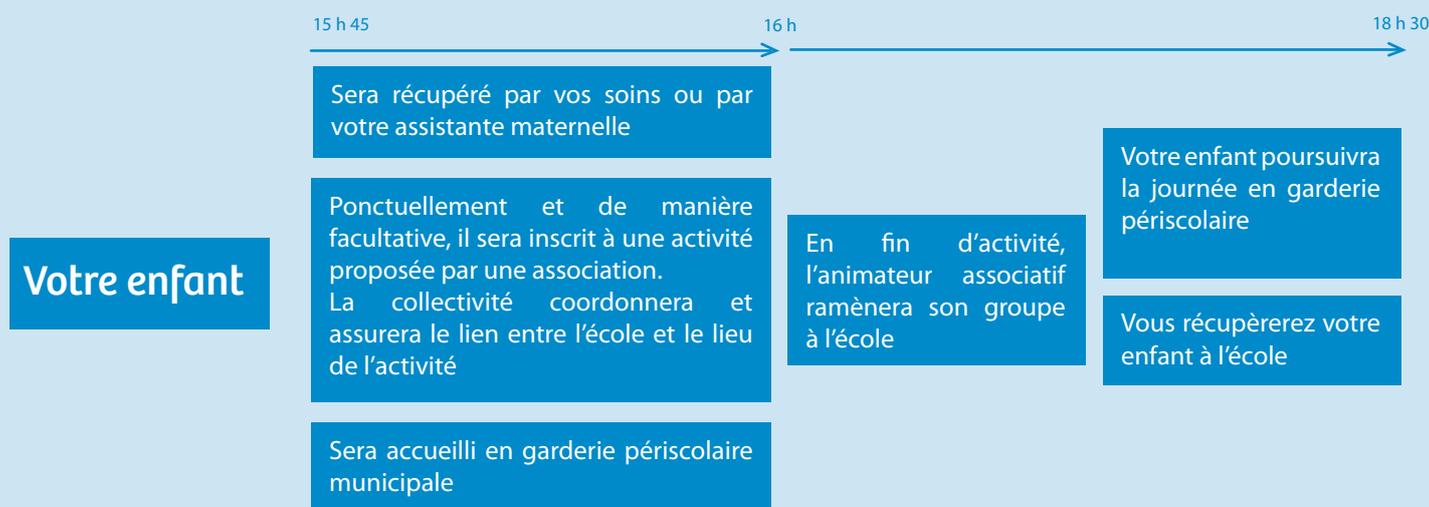
Dans le cadre de l'application de cette réforme, imposée par le Ministère de l'Éducation Nationale et dont l'objectif prioritaire est d'améliorer les apprentissages par un allègement de la journée de classe, le temps scolaire sera étendu à 4,5 jours

les lundis, mardis, mercredis matin, jeudis et vendredis.

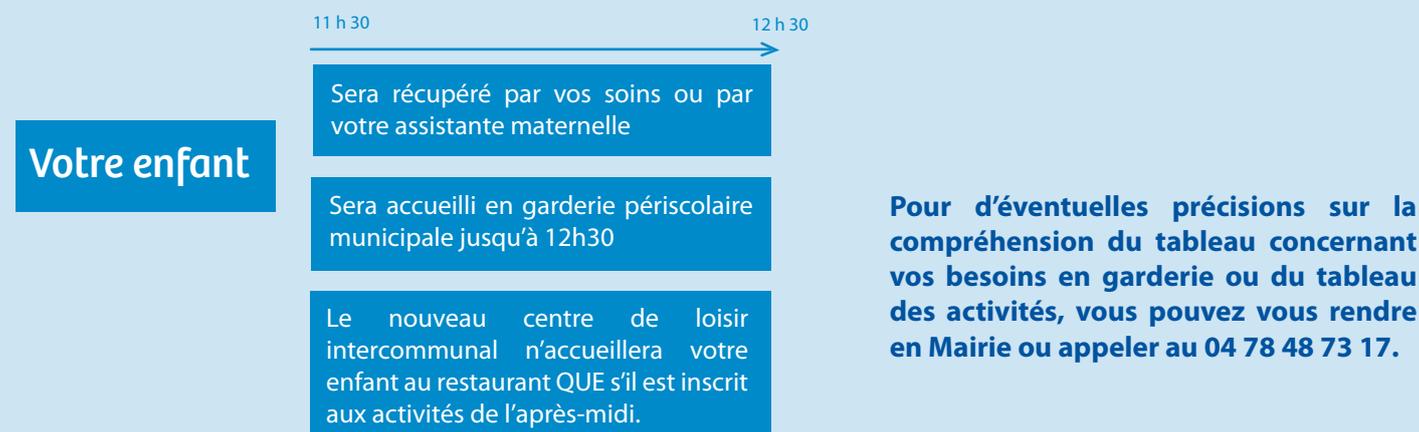
Les horaires seront :

**les lundis, mardis, jeudis et vendredis :
8h30/11h30 et 13h30/15h45
le mercredi 8h30/11h30.**

A la sortie de la classe, les lundis, mardis, jeudis et vendredis à 15h45 :



A la sortie de la classe, le mercredi à 11h30 :



La garderie périscolaire

- La garderie deviendra municipale en septembre 2014

Elle accueillera les enfants à partir de la moyenne section de maternelle ou à partir de 4 ans.

Les horaires :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi 7h30-8h30 et 15h45-18h30

Mercredi 7h30-8h30 et 11h30-12h30

- **Les tarifs pour 2014/2015** seront les mêmes que ceux actuellement pratiqués, tenant compte du quotient familial :

1.35 € / ½ heure si QF ≤ 650

1.55 € / ½ heure si 650 < QF < 1 220

1.75 € / ½ heure si QF > 1 220

(La période de garde comprise entre 15h45 et 16h30 sera comptée pour ½ heure).

Le restaurant scolaire

• Il accueillera les enfants à partir de la moyenne section de maternelle ou à partir de 4 ans.

• Un courrier d'information sur les modalités d'inscription (qui restent inchangées) vous sera envoyé au retour des congés de Pâques.

• Les permanences de recueil des dossiers se dérouleront aux Passerelles, 75 route de Berthoud :

- Le samedi 21 juin de 10h à 11h30

- Le mardi 26 août de 19h à 20h30

• Le tarif du repas est fixé : à 4.60 € si QF > 650 et 2.30 € si QF < 650

• **Rappel** : La cantine du mercredi n'accueillera que les enfants inscrits au centre de loisirs pour l'après-midi.

Le centre de Loisirs

Taluyers a été retenu par la COPAMO pour la création d'un 4° centre de loisirs.

Il fonctionnera à compter du 1er septembre 2014 sur les petites vacances, le mois de juillet et les mercredis à partir de 11h30, avec restauration sur place assurée par l'association.

Les inscriptions sont gérées par la directrice Sabine SPERY joignable au 06 62 69 82 32

ou administration@loisirsenpaysmornantais.fr

Les activités facultatives proposées à la sortie de l'école

Ces activités débuteront à 16h00 (sortie des écoles à 15h45) Entre 15h45 et 16h, les enfants inscrits à des activités seront regroupés en un lieu dans l'enceinte scolaire sous la responsabilité d'un coordonnateur municipal.

Celui-ci confiera les enfants aux animateurs associatifs qui viendront les chercher à l'école et qui les ramèneront à la garderie.

Pour tout renseignement et inscription aux activités proposées, vous pouvez prendre contact avec les responsables des activités.

Les parents prendront en charge l'inscription à l'activité et la collectivité participera, sur attestation de paiement, à hauteur de 40% de son montant (60% pour les quotients familiaux ≤ 800).

La participation de la collectivité sera limitée à une activité par enfant afin qu'un maximum d'enfants puisse en bénéficier.

Nouveauté

..... dans la carte d'identité

Depuis le 1er janvier 2014, pour toute personne majeure souhaitant obtenir une carte nationale d'identité, la durée de validité passe de 10 à 15 ans.

Cette mesure sera également applicable pour les personnes majeures disposant d'une carte nationale d'identité en cours de validité au 1er janvier 2014, c'est-à-dire délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013. La prolongation de la durée de validité sera automatique. Pour les mineurs, la durée de validité reste fixée à 10 ans.

Les autorités étatiques des pays étrangers sont informées. Mais il est conseillé aux personnes qui souhaitent voyager hors de l'espace Schengen et de l'Union européenne, dans un pays qui accepte à ses frontières la CNI (notamment la Turquie, la Tunisie, le Maroc ou l'Egypte) de consulter les sites www.diplomatie.gouv.fr et www.interieur.gouv.fr afin de télécharger un document attestant de la prolongation de sa validité.

Commissions

Repas des Anciens 2014

C'est avec grand plaisir que la municipalité a accueilli ses Anciens en ce samedi 18 janvier à la salle d'animation de Taluyers.

Comme d'habitude, la joie et la bonne humeur étaient au rendez-vous ! En arrivant, les 124 personnes présentes ont été accueillies par les membres du CCAS, les élus et le Comité des fêtes qui offrait l'apéritif. Puis tout le monde a pris place pour écouter le discours de monsieur Boudon de St Laurent d'Agny. Nos Anciens ont particulièrement apprécié l'animation de Christian Richard qui les a fait chanter et danser tout l'après-midi sur le thème des provinces.

Cette journée permet aux plus isolés de sortir un peu de chez eux et de faire des connaissances. De nombreux membres d'associations sont également présents et peuvent ainsi leur donner l'envie de se joindre à eux.

A l'année prochaine !

Véronique MARY
Pour le CCAS





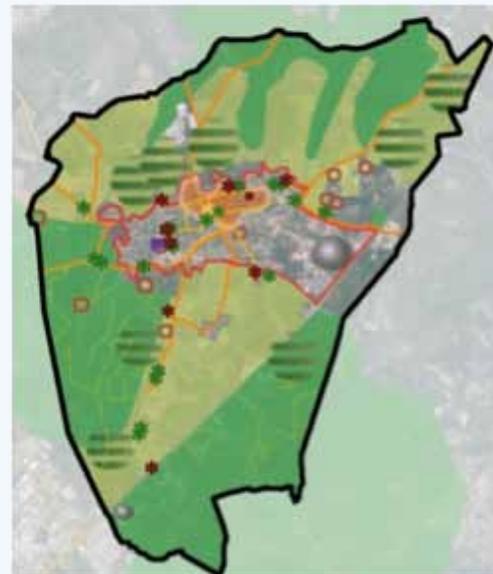
Le plan Local d'Urbanisme en Révision

La commune de Taluyers a lancé la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme le 8 octobre 2012 afin de l'adapter au Grenelle de l'Environnement, aux prescriptions du S.CO.T de l'ouest lyonnais et au nouveau P.L.H. (Plan Local de l'Habitat) du Pays Mornantais.

Le cadre réglementaire issu de la loi SRU instaure une 1ère étape dans cette révision qui est essentielle et qui définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme et de protection des espaces agricoles et naturels.

Cette première étape est le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) présenté en Conseil Municipal le 24 février 2014.

Il cadre les orientations générales du futur PLU et fixe les objectifs en matière d'habitat, de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

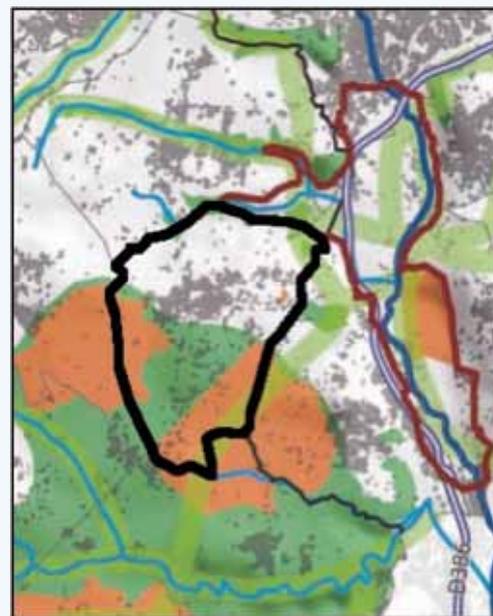


Le contexte du SCOT dans l'ouest lyonnais :

Mettre en œuvre un mode de développement organisé autour d'un concept de « villages densifiés »

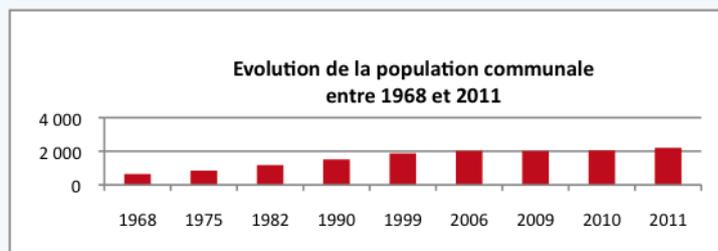
Les objectifs pour Taluyers

- La répartition des formes d'habitat : 25% d'individuel, 45% de groupé, 30% de collectif et une densité résidentielle comprise entre 25 et 30 logements à l'hectare pour les zones U, secteurs déjà urbanisés.
- 220 nouveaux logements maximum entre 2006 et 2020, soit environ 14.6 nouveaux logements/an, pour environ 270 nouveaux habitants sur 15 ans (soit 18/an).
- Un objectif de 40 logements sociaux entre 2006 et 2020 (soit 18% des nouveaux logements construits).
- Contenir l'urbanisation dans un périmètre proche du noyau urbain central et sur les « dents creuses ».
- Adapter les commerces pour permettre le maintien des services en « cœur de bourg » et respecter ainsi le concept de village densifié et travailler son accessibilité par des modes doux.
- Préserver la « marque identitaire » du territoire en assurant la pérennité des espaces agricoles et la valorisation des espaces naturels et paysagers.
- Identifier et préserver les corridors écologiques.
- Préserver le paysage bocager.



Le diagnostic du territoire

Une croissance démographique dynamique depuis les années 1960, qui s'est ralentie entre 2006 et 2009 et est repartie depuis 2011.

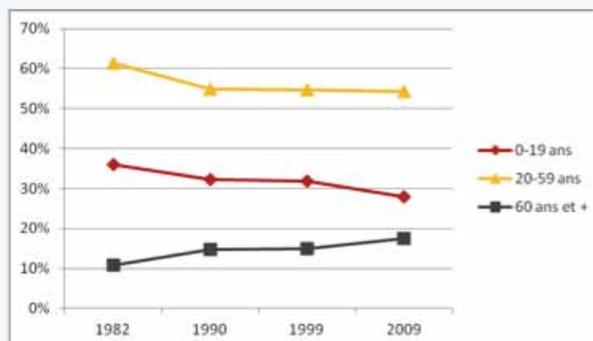
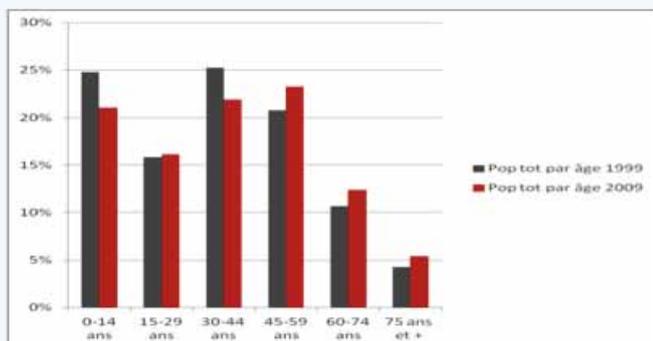


	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2009	2010	2011
Taluyers	645	844	1 177	1 511	1 870	2 019	2 014	2 040	2 199
COPAMO	11 719	13 325	16 210	19 548	23 600		26 634	26 889	
Dépt. Rhône	1 326 383	1 429 647	1 445 208	1 508 966	1 578 423	1 669 655	1 708 671	1 725 177	1 744 236



Un vieillissement de la population :

L'ensemble des classes d'âge de moins de 45 ans voit son poids diminuer, à la différence des + de 45 ans (potentiel rééquilibrage depuis 2010)



Une population sociologiquement aisée qui tend à accentuer la pression foncière et immobilière ; prix moyen d'achat : 3 040 €/m²

	Revenu net déclaré moyen	Impôt moyen	Part des foyers imposables
Taluyers	30 426,00 €	1 797,00 €	66%
COPAMO	29 180,00 €	1 490,00 €	66%
Grand Lyon	25 166,00 €	1 604,00 €	59%
Départ du Rhône	25 404,00 €	1 526,00 €	59%
France métropolitaine	23 433,00 €	1 260,00 €	54%



Un très fort dynamisme de la construction de logements sur les années 2010-2012 (+127 en 3 ans) qui laisse présager un ressaisissement de la démographie (maintien des tranches d'âge de moins de 45 ans) pour la pérennité des équipements.

Un phénomène de division de foncier bâti important, qui vient mitiger et standardiser le paysage et contribue au dépassement des objectifs du SCOT (manque d'outil dans le PLU actuel)

Une diversification amorcée de l'offre de logements :

- Renforcement de l'offre de logements sociaux (4 logements existants en 2009, 26 en 2013)
- Diversification des formes de logements : entre 2001 et 2012, construction de 49% d'individuel, 27% de groupé et 24% de collectif

	1999	2009
maison	92%	83%
appartement	8%	17%

MAIS une prédominance de la maison individuelle qui se poursuit.

Une très large dominance des ménages propriétaires, et un faible turn-over, qui questionne la pérennité des équipements et l'accès au logement des plus fragiles.

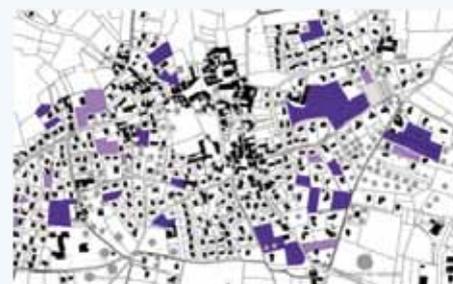
Des logements de plus en plus grands pour des ménages de plus en plus petits : taille des ménages passée de 3 pers/logement en 1990 à moins de 2.6 en 2010 (2.56)

- Besoin de 37 nouveaux logements pour maintenir le niveau de population de 1990.
- Ralentir le rythme de construction de logements, et poursuivre la diversification du parc, pour répondre aux problèmes d'accès au logement des jeunes et anticiper le phénomène de vieillissement.

Le plan Local d'Urbanisme

Le Foncier

**Total dents creuses : 5,82 ha -
Rappel objectif SCOT d'ici 2024 : 4 ha
(hors divisions) de constructibilité**



Les dynamiques urbaines

Une trame urbaine et bâtie très homogène, peu dense sur les extensions pavillonnaires récentes est fortement consommatrice d'espace :

¼ des logements seulement datent d'avant 1949 : 7.5 logements/ha environ sur les espaces urbanisés après 1968, contre 35 à 40 logements/ha sur les espaces urbanisés anciens, 50 logements/ha sur le Châter.

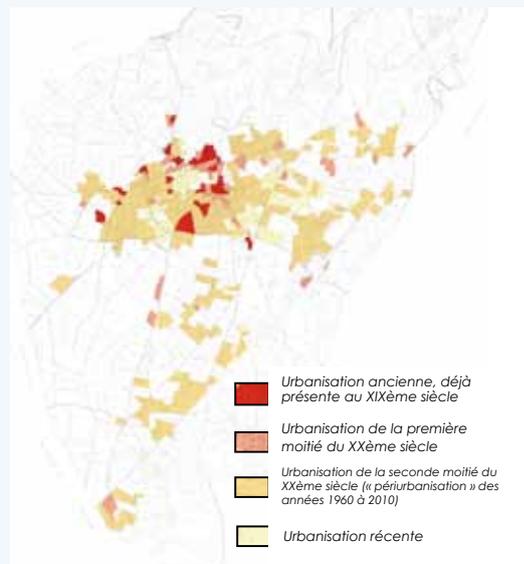
Franges sensibles autour du village

Enjeux :

Stopper le mitage et les divisions mal maîtrisées, à l'origine d'un manque de cohérence et de connexion.

Penser le bourg dans sa globalité afin de renforcer sa centralité :

- Tenter de relier les différents secteurs du village via la requalification des espaces publics, la création de cheminements doux, en particulier entre Gaillardière et Bascule.
- Permettre le maintien voire le renforcement de l'offre commerciale.
- Préserver le tissu ancien.
- Anticiper son renouvellement urbain et sa densification en retrouvant des formes architecturales et une trame plus proche de l'urbanisation historique.



Le bilan du PLU approuvé en 2007

Les objectifs du PADD du premier PLU, approuvé en 2007 :

- La maîtrise de l'urbanisme et le renforcement de la centralité,
- La gestion et la préservation des espaces agricoles
- La préservation et la valorisation des paysages et des patrimoines naturels bâtis
- Le développement de l'activité économique et du tourisme.

Les avancées permises par ce PLU

- Une densification et une diversification des formes de logements amorcées :
 - Une opération de logements collectifs en centre-bourg, et plusieurs opérations en individuel groupé (face à la mairie et sur la Gaillardière, notamment) :
 - 22 nouveaux logements sociaux construits
 - 1 maison de retraite sur le Petit Bâtard, à proximité de la Ronze
- Le renforcement des équipements publics de la commune : maison des jeunes, maison des associations, nouveaux tennis
- Renforcement de l'offre d'espaces publics : parc paysagé sur la Gaillardière et parc Pie X.

Les limites du premier PLU

- Un phénomène de division de foncier bâti mal anticipé, qui a vu les objectifs de constructions du SCOT dépassés
- Une urbanisation qui a continué à s'étendre, rue Saint Marc notamment.

Les enjeux de la révision du PLU en matière de développement urbain

- Réaffirmer l'objectif de renforcement de la centralité du bourg et de resserrement de l'enveloppe urbaine.
- En cohérence avec le SCOT et son concept de « village densifié » ajout d'un principe fort de « densification maîtrisée », pour répondre aux évolutions récentes :
 - Réduire encore la consommation d'espace naturel et agricole en stoppant toute possibilité d'extension urbaine.
 - Poursuivre le développement de formes urbaines plus diversifiées et respectueuses de l'environnement, du patrimoine, tout en répondant à une demande qui évolue et en étant favorables à la mixité sociale, à l'animation du bourg.

Les grands principes et les secteurs stratégiques du nouveau PLU.

Contenir le développement de la commune à l'enveloppe urbaine existante.

- Limiter l'urbanisation des franges urbaines
- Interdire toute nouvelle construction de logements en milieu naturel et agricole pour stopper le mitage.

Réaffirmer l'intensité et l'identité urbaines du centre-bourg

1- Renforcer la centralité du bourg

- Poursuivre une densification raisonnée du centre-bourg, qui préserve le cadre de vie : un objectif de densité de 25 à 30 logements/ha en moyenne sur l'ensemble des nouvelles opérations.

- Viser une mixité fonctionnelle favorable à l'animation du centre-bourg par le renforcement des deux pôles du village :

- Maintenir l'offre commerciale autour de la place de la Bascule
- Prévenir l'évolution des besoins liés à la démographie en réservant des possibilités de compléter l'offre d'équipements sur la Gaillardière.

- Anticiper, à long terme, les éventuelles mutations dans le tissu urbain existant pour renforcer « l'effet bourg » et favoriser la vie du village.

- Eviter la dilution de la centralité du bourg en maîtrisant la densification des tissus urbains périphériques

- Reporter l'urbanisation des dents creuses périphériques, ou prévoir de limiter leur densification
- Freiner le phénomène des divisions de foncier bâti dans les tissus pavillonnaires pour éviter un développement urbain éparpillé et anarchique.

2 - Valoriser l'identité urbaine du village

- Encadrer le renouvellement urbain du cœur ancien, autour du Châter et de la place de la Bascule, pour maintenir sa silhouette et sa densité actuelles

- Assurer la transition entre noyaux d'urbanisation anciens et extensions pavillonnaires récentes, dans une logique de « coutures urbaines » : le principe de l'urbanisation « graduelle »

- **S'appuyer sur l'héritage urbain** : le patrimoine bâti, végétal et paysager des espaces urbanisés comme lignes fortes des nouvelles opérations d'aménagement ou de renouvellement urbain.

3 - Rééquilibrer les usages de l'espace public pour renforcer la qualité de vie

- Faire du Parc Pie X le cœur d'un réseau de cheminements doux sécurisé reliant les principaux pôles d'activités entre eux :

- Améliorer la liaison piétonne directe entre les deux polarités du bourg (le pôle d'équipements publics de la Gaillardière et le pôle commercial de la Bascule) via la rue de la Bénichonnière et la rue des Pépinières.
- Relier les secteurs Est du bourg (sainte Maxime, cimetière) aux jardins Pie X via l'aménagement de cheminements piétons transversaux (Est-Ouest)

- Réorganiser les circulations automobiles en centre bourg pour sécuriser certains cheminements piétons et organiser le stationnement.



OUTILS

- ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION
- PLAN DE ZONAGE et REGLEMENT : Emplacements réservés pour cheminements, alignements, équipements publics...

OUTILS

- Mise en place d'orientations d'aménagement et de programmation sur des secteurs stratégiques :
- Mobilisation des règles de COS et de l'article L123-1-11 du Code de l'urbanisme (prise en compte du « COS consommé »)



OUTILS

- ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION
- PLAN DE ZONAGE et REGLEMENT : Mise en place de mesures de protection de bâtiments ou espaces naturels au titre de leur intérêt paysager

OUTILS

- UNE ORIENTATION D'AMENAGEMENT THEMATIQUE (Déplacements)
- PLAN DE ZONAGE et REGLEMENT : Emplacements réservés pour stationnement, cheminements et alignements futurs



Poursuivre la diversification de l'habitat pour anticiper de nouveaux besoins

- Produire environ 25 nouveaux logements sociaux d'ici 2024
- Rééquilibrer la production de logements en faveur de logements groupés et collectifs, en particulier sur les secteurs proches des pôles d'activités.

Le volet patrimoine

« Préserver les patrimoines qui font l'identité de la commune »

1 - Protéger le patrimoine naturel

- Protéger les zones d'intérêt environnemental que sont notamment le Vallon du Casanona, le bocage de Berthoud et les landes de Montagny
- Encadrer les possibilités d'évolution des constructions existantes dans les hameaux situés en milieu naturel agricole.

2 - Protéger le patrimoine paysager constitué par

- Les séquences paysagères ou points de vue remarquables
- Le patrimoine végétal : les haies bocagères, les ensembles arborés, les arbres isolés remarquables et les parcs remarquables du village.

3- Protéger le patrimoine bâti agricole et urbain

Le volet économie

« Soutenir une économie diversifiée et pourvoyeuse d'emplois »

1 - Permettre l'extension de pôles d'activités existants sur la commune

- Réfléchir aux possibilités futures d'extensions de la ZA de la Ronze, face à son emprise actuelle de l'autre côté de la RD

2 - Préserver les ressources agricoles et les possibilités d'évolution des exploitations

- 3- Favoriser le développement touristique en s'appuyant sur les atouts du territoire communal : outre la préservation des patrimoines, protéger les circuits de promenades et de randonnées.

OUTILS

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION PLAN DE ZONAGE et REGLEMENT :

- Mise en place de l'article L 123-2 b) (périmètres des OAP n°2,3 à hauteur de 20 %)
- Mise en place de l'article L123-1-5 16° (20 %) sur l'ensemble des OAP

OUTILS

PLAN DE ZONAGE et REGLEMENT

- Mise en place de l'article L123-1-5 7° et traduction à travers des éléments ponctuels ou zonage indicé p spécifique
- Mise en place d'espaces boisés classés (haies bocagères et arbres remarquables notamment)
- Micro-zonage Nh ou Ah

OUTILS

PLAN DE ZONAGE et REGLEMENT

- Zonage spécifique sur le foncier disponible à proximité de la Ronze
- Mise en place de zones agricoles à protéger (Ap), où toute nouvelle construction est interdite et de zones agricoles permettant aux agriculteurs de construire (A)

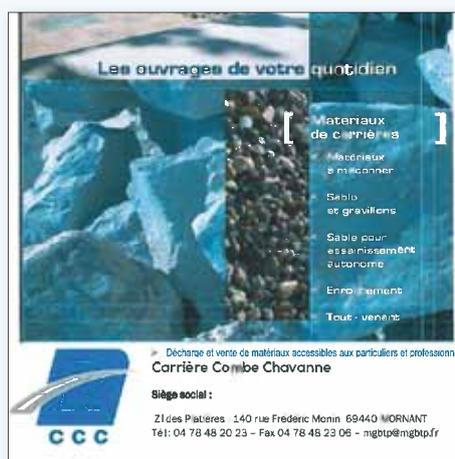
Pascal OUTREBON - Marc MIOTTO



FBW
impressions

A déménagé

ZI Les Platières
260, Rue Frédéric Monin
69440 MORNANT
Tél. 09 82 28 83 62



Les ouvrages de votre quotidien

- Matériaux de carrière
- Matériau de concassage
- Sable et gravillons
- Sable pour assainissement autonome
- Enrobage
- Tout-venant

CCC

Décharge et vente de matériaux accessibles aux particuliers et professionnels
Carrière Corbié Chavanne

Siège social :
ZI des Platières 140 rue Frédéric Monin 69440 MORNANT
Tél: 04 78 48 20 23 - Fax 04 78 48 23 06 - mgbtp@mgbtp.fr

Priorités Talusiennes

prieurites.blogspot.com

Les Priorités Talusiennes organisent leur 2ème festival TALU'SCENES et proposent 7 soirées conviviales autour d'événements festifs et culturels de qualité. Rencontres et partage au programme !

Judi 26 juin 2014 – Bar d'Alex – 21 h **Jeu d'Ombres par la compagnie de Théâtre L'Esperluette**

Être normal, c'est quoi au juste ? Se fondre dans un moule, dans un groupe ? Où se situe la frontière entre la folie et la normalité ? Vastes questions et réponses encore plus vastes. Jeu d'Ombres nous interroge mais se garde bien de nous apporter les réponses. Chacun ayant les siennes, pas vrai ? Et oui c'est fou comme c'est normal ...Trois personnages tous aussi inquiétants les uns que les autres livrent leur vérité sur cette question.

Vendredi 27 juin – Château Talluy – 21 h **Soirée Flamenco** **CAMINO FLAMENCO par la PEINETA NEGRA**

La Peineta Negra vous invite au voyage avec un spectacle qui puise ses inspirations dans le répertoire traditionnel flamenco. Le chant, la guitare et la danse se répondent sur des thèmes profonds et mélancoliques tels que la Solea, la Siguiriya, ou plus légers et joyeux tels que le Tango flamenco, la Buleria, l'Alegria. Entre force et fragilité, chaque cante (chant) fait écho aux différents sentiments de l'âme humaine, à ses passions, ses contradictions, pour vous offrir une création toute en nuances et en subtilités. Nourri de l'expérience de chaque artiste, notamment auprès des « grands maîtres » du Flamenco espagnol, ce spectacle est un moment de partage où les instruments fusionnent dans une mélodie rythmée et envoûtante.

Samedi 28 juin – Château Talluy – 21 h **Danse contemporaine par la Compagnie Juliette Louste**

Le Slow Quartet de David Mengual, contrebassiste catalan reconnu sur la scène internationale, rencontre un duo de danseuses contemporaines dirigé par Juliette Louste. Explorant la relation entre la danse et la musique, les musiciens et les danseuses, il s'établit un dialogue à l'esthétique épuré qui vient questionner nos notions de temps et d'espace...

Dimanche 29 juin 2014 – 18 h dans **la cour intérieure de la maison d'Odile et Michel Rouméas**

Poncet en concert proposé par l'association « Chrysalide des Arts », suivi d'une rencontre avec les artistes autour d'un buffet

Souvent comparé à Sting, Brel et Nougaro, Poncet mène sa double carrière (jazz et chanson) sur plusieurs continents. Homme discret et réfléchi, il nous revient ici avec son comparse de toujours, Nicolas Allemand, en un duo étonnant, malicieux et profond. Ce qu'ils réalisent ici, à deux seulement, est tout à la fois virtuose, fin, acrobatique et spectaculaire. En conteur fabuleux, Poncet nous emmène, bien loin de ce monde fébrile, à la découverte d'horizons inventés ou l'autre devient essentiel. Son travail lui a valu, entre autre distinction, le "Grand Prix des Rencontres Brel", le "Grand Prix de l'Académie du Jazz", le soutien de la Villa Médicis et de la Fondation Beaumarchais.

Jean Gaël Poncet : voix /guitare/violon/
textes et compositions : Nicolas Allemand :
voix/percussions/clavier/basse

Prix des places

15 € - possibilité de pass
Vente de billets : dimanche 15 juin
de 10 h à 12 h
sur la terrasse du Bar d'Alex

Judi 3 juillet – Château Talluy – 21 h **Concert de jazz avec le groupe Mike et Michel**

Vendredi 4 juillet A venir

Samedi 5 juillet – Eglise de Taluyers – 21 h

Soirée gospel par la Crister'Art-Gospel&Co

Full Bloom Gospel, c'est une belle équipe de personnes qui aime chanter et échanger des moments de plaisir autour de la pratique du chant. Ce chœur en pleine éclosion se découvre des capacités à unifier et harmoniser les diverses couleurs de voix dans un répertoire non seulement chanté mais vécu, pour la plus grande joie de Christelle Doy, leur chef de chœur.



Renseignements :

Angèle Lebrun : 06 25 95 62 92

Jean Pupier : 06 76 64 19 42

Hélène Le Lay : 06 79 50 29 80

Contact e-mail :

Prieurites@aol.com



Talus'Arts

STAGES et PARTENARIATS

L'association Talus'arts forte de ses adhérents en augmentation depuis sa création (19 adultes et 28 enfants en 2014) organise régulièrement des stages pendant les vacances scolaires pour les enfants et les adultes. Les derniers stages de mars, complets pour la circonstance ont été l'occasion d'appréhender la peinture acrylique d'une manière plus moderne. L'exposition " faune et flore en milieu humides " initiée par la bibliothèque de Taluyers du 20 mars au 14 avril, nous a permis de présenter quelques toiles liées au sujet évoqué.

Les journées européennes du patrimoine auront lieu à Taluyers les 20 et 21 septembre ; ce sera

l'occasion pour Talus'arts de présenter des réalisations en lien avec les espaces naturels sensibles du pays mornantais et le patrimoine de la région au Cuvier Adam et Eve.

Le thème animalier qui a rythmé l'année artistique s'achèvera par l'exposition des travaux des enfants et adultes, le SAMEDI 24 mai à la salle d'animation de Taluyers.

Contact sur le site www.talusarts.fr ou par tél Sheila GAILLARD 06.13.68.36.64.

Le bureau de Talus'arts
Francelyne RULLIAT



Dates à retenir :

- Prochaine exposition, en juin à la maison de retraite « La Christinière ».
- Stages adultes le 21 juin : thèmes, le patrimoine et les espaces naturels et sensible du pays mornantais.
- Exposition de fin d'année à la salle d'animation le samedi 24 mai.



Talusatis : Exposition de peintures au Cuvier Adam et Eve

**Les 14 et 15 Juin
les 21 et 22 Juin de 14h à 19h
au Cuvier Adam et Eve.**

Aline FILLIOL artiste peintre talusienne exposera ses oeuvres au CUVIER ADAM ET EVE, (à côté de l'église).

L'artiste ayant fait une pose depuis 4 ans, revient en force en nous présentant ses huiles et pastels et quelques aquarelles.

Autant de diversité que d'originalité, des oeuvres calmes et douces en Provence, des marines tourmentées, des huiles de Bourgogne riches en

couleurs, des pastels plus sensuels que jamais, ce côté nature qu'affectionne tout particulièrement l'artiste.

Nous vous attendons nombreux

**Le vernissage aura lieu le samedi
14 juin à partir de 18 h.**

Juliette DUBROUILLET
Juliette.dubrouillet@orange.fr
tél: 04 78 68 34 60 ou 06 98 87 60 14



La chorale Alegria répète aux Passerelles

La chorale Alegria a intégré ses nouveaux locaux dans les Passerelles. Un nouveau départ et une année pleine de projets. Progresser dans la technique vocale est une des priorités. Le stage « trouver sa voix » animé par Sophie Gugliandolo et le week-end de travail dirigé par Simon Ania, chef de chœur à St Paul en Jarez ont connu un réel succès. Ils se poursuivront l'année prochaine. Organiser des rencontres avec d'autres passionnés de chant le temps d'un concert s'avère enrichissant. La rencontre avec Babel chantant Bobby Lapointe fin mars a conquis un public nombreux. Alegria chantera en avril pour les résidents de la Christinière et fêtera le 16 mai au théâtre de Givors son 20ème anniversaire avec pour invités le quintet 5Rhône et un groupe Gospel. Si vous souhaitez mieux connaître cette

chorale, vous pouvez consulter son site « alegriataluyers.choralia.fr » ou venir à une répétition les lundis de 19h45 à 22h salle « les Barbelous » des Passerelles

Martine DURY



Nouvelle Association



Association « Chrysalide des Arts »

L'association « Chrysalide des Arts » a pour but de développer et promouvoir les expressions, les pratiques artistiques et culturelles sur l'ensemble du territoire et spécialement en milieu rural.

Elle propose tout au long de l'année des initiatives régulières pour l'apprentissage et l'expérience artistique, ouvertes à un public amateur ou confirmé. L'encadrement artistique et pédagogique est assuré par des intervenants professionnels.

L'association souhaite ainsi offrir la possibilité de développer la sensibilité artistique propre à chacun et de s'approcher pas à pas d'une meilleure connaissance de soi-même.

Le prochain événement aura lieu dans le cadre du festival organisé par « Les Prieurités Talusiennes » sous forme de « concert en jardin ». Nous accueillerons le duo « Poncet », groupe de chanson française le Dimanche 29 Juin à Taluyers.

Renseignements et réservations
Géraldine Allemand au 06 12 02 12 63.

Recherche Bénévole :

L'ÉCOLE DE MUSIQUE
Recherche

Un bénévole pour 4 heures /mois
Pour administratif et comptabilité simple.

Merci de contacter Christiane Rouand
06.18.10.42.08 - christiane.rouand@sfr.fr

" On ne naît pas libre, on le devient"
Frédéric Lenoir

Nouvelle Association



Notre toute jeune association créée en janvier 2013, a pour objectif de soutenir Sixtine et sa famille, résidant à Taluyers. Sixtine est une petite fille de 7 ans. En décembre 2007, alors qu'elle a 17 mois, elle est hospitalisée car elle est déshydratée à cause d'une gastro-entérite. L'IRM montre alors que le sodium du sang a attaqué le cerveau créant ainsi des lésions qui entraînent des séquelles motrices et visuelles mais pas intellectuelles.

Comme souvent pour les personnes handicapées, le quotidien est un combat pour aider Sixtine à gagner en autonomie, pour lui permettre de suivre une scolarité la plus normale possible et avoir une vie sociale comme toutes les petites filles de son âge. Dans cette aventure, nous essayons de soutenir autant que possible Sixtine, ses parents et ses frères et sœurs que ce soit humainement ou financièrement. Des protocoles de traitement récents sont porteurs d'espoir pour son autonomie. Toutefois, ils ne sont pas disponibles en France. Ils contraignent à des séjours en Allemagne et ne sont évidemment pas remboursés. Ils sont ainsi entièrement à la charge de la famille. Par ailleurs, Sixtine doit suivre une scolarité adaptée avec des fortes contraintes, notamment de transport.

Pour soutenir financièrement Sixtine et sa famille, notre association organise un grand vide grenier le dimanche 8 juin 2014, sur le terrain faisant face au prieuré. Tous les bénéfices de ce vide grenier seront destinés à financer les traitements de Sixtine et les voyages associés. Votre participation à ce vide grenier en tant qu'exposant ou visiteur, est un moyen de soutenir notre association et donc Sixtine et sa famille.

Sixtine a un rêve :
"Pouvoir faire des galipettes avec ses frères et sœurs".
Vous pouvez l'aider à réaliser ce rêve d'enfant.

Christian VAN DEN BROECK
Président
association.sog@gmail.com

Dates à retenir :

**Dimanche 8 juin 2014
de 8h à 18h - Parking du Prieuré**

Buvette et restauration rapide sur place.
Les exposants sont accueillis
de 06h00 à 07h30.

Renseignements :
association.sog@gmail.com

Site internet :
<https://sites.google.com/site/associationsog/>



GUYOT

Propriétaires de vignobles en Coteaux du Lyonnais et Vallée du Rhône
230 route des Fontaines 69440 TALUYERS Tél : 04.78.48.70.54
Fax : 04.78.48.77.31 contact@guyot-gourmet.com

www.guyot-gourmet.com

GUYOT - CAVEAU Grégoire

Nous vous accueillons du lundi au vendredi
De 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Pour vos diners, réceptions, mariages ou autres événements, nous sommes à votre entière disposition pour vous proposer les vins qui vous conviendront.

Des Coteaux du Lyonnais aux plus prestigieuses appellations de la Vallée du Rhône, venez découvrir une gamme très complète.



GUYOT

Pratique du sabre japonais : Yatagarasu

Yatagarasu, l'association d'escrime traditionnelle japonaise de Taluyers a pu recruter trois nouveaux pratiquants, malgré l'ouverture en cours d'année. L'ambiance intimiste a plu à nos trois compères.

On y étudie une école d'arts martiaux créée au Japon à l'ère Muramachi (1336 – 1573) en pleine époque féodale. Les techniques associées au samouraï en armure font référence au champ de bataille. A l'époque du fondateur, le Japon est en pleine guerre civile. Les leçons tirées de l'expérience du combat réel constituent l'élément essentiel de l'enseignement. Il enseignait « (...) il n'est pas bon d'abattre son ennemi. Un homme ne doit pas seulement être fort et puissant. Posséder uniquement la force de détruire ne mène à rien de productif » et refusait que ses élèves participent à des duels. L'école n'est pas compétitive. Il s'agit moins de dépasser l'autre que de se dépasser soi-même.

Le cours est composé de deux parties, le laï-jutsu ou l'art de dégainer le sabre et le Ken-jutsu, le combat de sabre à deux.

Réduit à l'essentiel, le laï-jutsu est l'art d'exécuter avec le sabre un mouvement de coupe parfait. Le combat est ainsi résumé en un moment décisif unique. Dans la pratique, l'escrimeur étudie une succession de coupes ou Kata.

Dans le Ken-jutsu, le pratiquant tente d'approcher le plus près possible les conditions d'un combat réel afin de faire l'expérience du danger.



Au cours de la pratique, on est face à soi-même et à sa propre insuffisance physique, technique et mentale. C'est en pourfendant ses propres faiblesses avec assiduité que l'on progresse années après années dans la Voie du Sabre. Cet aspect majeur du travail est cependant précédé par l'approfondissement technique des katas dont les fruits sont vitesse et précision.

Malgré les apparences, il y a plus de points communs avec la méditation zen qu'avec un sport de combat. On apprend à canaliser l'esprit et apaiser le mental. Le véritable budo (art martial) est un système impliquant des sentiments humains et des règles de conduite. C'est pourquoi il est enseigné : « simplement gagner le combat n'est pas une victoire. La véritable victoire, c'est d'avoir atteint

l'objectif de ne pas utiliser d'arme, de ne pas combattre. Cela est wa (harmonie), cela est heiho (art de la paix). »

En laï-jutsu comme en Ken-jutsu, ce n'est pas le grade qui fait l'homme mais son degré de réalisation intérieure ainsi que sa capacité à développer les qualités morales telles que la vérité, droiture, fraternité et non-violence. L'entraînement a pour but la qualité de l'être et non l'obtention d'un diplôme. Par la répétition des entraînements, on obtient naturellement un cœur juste, et ce n'est qu'après des années de pratique quotidienne et sincère que l'on comprend finalement le sens de heiho.

Contact :

Yoann Varenne -
06 95 08 07 03
yatagarasu@laposte.net

*Cours d'essai gratuit,
venir avec une tenue souple.*



USTLMO avec les jeunes pour une belle fin de saison.

Les jeunes footballeurs des Monts du Lyonnais qui évoluent sous les couleurs rouges et noires de l'USTLMO font honneur à nos quatre communes : TALUYERS-ORLIENAS-MONTAGNY-ST LAURENT.

Les plus jeunes s'éclatent à l'école de foot où les bases leurs sont inculquées par les sympathiques dirigeants que sont : D. GOURDIALSING, R. CELLE, J. HARMAN, D. ROSA, B. POUGET,

C. MARCHEWKA... Les U11 et U13, sont à l'écoute de leurs éducateurs lors des entraînements et se donnent à fond lors des matchs joués les samedis après-midi.

Pas moins de 50 enfants évoluent avant tout pour leur bien-être et pour partager d'agréables moments avec leurs camarades, sur et en dehors des terrains.

Venez les voir jouer et vous comprendrez vite qu'il ne s'agit pas seulement de pousser le ballon, il y a des règles et des consignes à respecter qui ne fonctionnent pas si l'on n'a pas un minimum de condition physique. D'où l'importance d'être présent et studieux aux entraînements, choses que bon nombre d'entre eux ont compris.

L'USTLMO en profite pour remercier les parents qui s'investissent un peu les week-ends et sachez qu'il n'y a pas plus content qu'un enfant qui montre ce qu'il sait faire aussi bien à l'école que sur un stade.

Prenez aussi date pour les Tournois des 14 et 15 juin dont la renommée n'est plus à faire..... grâce à la présence d'une trentaine d'équipes !!

Daniele ARMA



MveRt

Paysage

SERVICES
À LA
PERSONNE

50%
CRÉDIT
D'IMPÔT

CRÉATION

Dallage, pavage, plancher bois,
gazon, plantation,
arrosage automatique

ENTRETIEN

Élagage, abattage,
taille, tonte

06 75 16 12 61
mvert.paysage@gmail.com

L'A45 en suspens



Fin janvier 2014, sous la pression des élus Ligériens en pleine campagne électorale, le gouvernement publie l'appel d'offres à concession de l'A45. Le ministre, F. CUVELIER, a bien précisé que ce projet serait forcément déficitaire et aurait besoin d'une subvention d'équilibre conséquente. Cette subvention serait partagée entre l'Etat, le département de la Loire et la communauté d'agglomération Saint-Etienne Métropole.

manque d'évolution et d'imagination des élus qui réclament cette autoroute comme si nous étions cinquante ans en arrière. Depuis cette époque, la société a changé et a besoin d'autres orientations. Les centaines de millions d'euros que l'A45 coûterait aux collectivités seraient mieux employés à aménager le territoire de Saint-Etienne pour créer des emplois. Les Stéphanois n'ont pas tous vocation à venir travailler dans la région lyonnaise. Une partie

inutiles. Merci à tous les adhérents et sympathisants qui ont pu nous rejoindre et soutenir le mouvement. (photo Manif-22-fev-2014)

Les adhérents nous soutiennent fidèlement depuis 24 ans, la SCL s'inscrit dans une démarche d'information de la population et de propositions auprès des élus et des services de l'Etat. Notre action n'est crédible que grâce aux adhérents que nous représentons.

Ensemble nous serons plus forts

Nous précisons que l'appel d'offres n'engage pas l'Etat à procéder à la réalisation de l'ouvrage. Plus que jamais, nous continuons à lutter de toutes nos forces contre ce projet inutile, qui gaspillerait l'argent de la collectivité. Nous dénonçons le

de cet argent serait mieux employé à améliorer la desserte en transports collectifs entre les agglomérations. C'est ce que nous avons clamé haut et fort le 22 février à Lyon, lors de la manifestation contre les projets



« Le 13 avril 2014, nous étions 70 amoureux de la nature pour observer le courlis cendré, le héron cendré, le vanneau huppé, le faucon crécerelle, le milan noir au cours de la sortie-découverte des oiseaux organisée par la SCL et l'Université villageoise en partenariat avec la bibliothèque et avec le soutien technique de la LPO et du Groupe de Protection des Busards du Rhône ».

**Nous lançons un appel à tous les nouveaux habitants de Taluyers.
Si vous souhaitez nous soutenir et agir face aux projets autoroutiers, contactez-nous !
Plus nous serons nombreux, plus nous serons écoutés.
C'est ensemble que nous gagnerons.**

Contacts :

J-M DUSSARDIER,
président du Comité
E-mail : dussardier.jm@wanadoo.fr
Tél : 04 78 19 34 19

Noël COLLOMB,
co-président SCL Intercommunale
E-mail : noel.collomb@club-internet.fr
Tél : 04 78 48 73 33



Associations

SOU DES ECOLES

Goûter de Noël

C'est avec un peu d'avance que monsieur Père Noël, sous le regard émerveillé des petits, a distribué ses cadeaux pour les 4 classes de l'école maternelle. Autour d'un goûter collectif offert par le Sou des Ecoles, les enfants ont pu profiter pleinement de cette belle matinée. Les élèves de l'école élémentaire sont repartis avec leur petit sac contenant, navette de pain au lait, papillotes et mandarine.

Un grand merci au Père Noël qui avait pu se libérer et à Anthony Chacon pour sa participation au goûter, en offrant les mandarines aux 2 écoles.



Carnaval

Le Carnaval avec les enfants de l'école s'est déroulé le 22 mars. Ceux qui étaient venus en avance ont fabriqué des mini-tambours et ont été maquillés par les élèves de l'école d'esthétique Silvia TERRADE. La pluie qui sévissait depuis le matin, s'est par chance, arrêtée peu avant le défilé. Les confettis ont été jetés à profusion dans une ambiance très conviviale. Nous remercions les parents pour leur contribution aux gâteaux et aux boissons mais aussi tous ceux qui ont fait l'effort de se déguiser. Merci à Audrey et Amélie qui se sont investies particulièrement dans cette manifestation.





Marche familiale

Le dimanche 6 avril, sous un soleil radieux, nous avons organisé notre MARCHÉ FAMILIALE. Nous avons reçu 150 personnes environ pour le parcours du 12km et 310 pour celui du 6km. Nous ne pensions pas avoir autant de monde mais grâce à la patience des participants à l'inscription, tout le monde a pu faire sa ballade. Beaucoup ont pique-niqué en route. Le jeu de piste, mis en place sur le petit parcours, a été très apprécié.

A l'arrivée, les enfants avec leurs parents, ont joué avec plaisir à des jeux en bois installés pour eux. Toute cette journée s'est déroulée dans une ambiance bon enfant. Merci à tous les parents qui nous ont donné un coup de main, mais aussi à ceux qui ont simplement fait la randonnée avec leurs enfants. Nous avons remarqué cette année une grande participation des Talusiens en général. Enfin, un grand bravo à Nathalie, Blandine et Hubert qui se sont tant investis dans l'organisation de cette manifestation



Dates à retenir :

**Fête de l'école
samedi 14 juin.**

COMEDIE MUSICALE,
préparée par les enfants de primaire
avec une équipe de comédiens
et leurs enseignants,
Présentée aux parents
le mardi 3 juin.

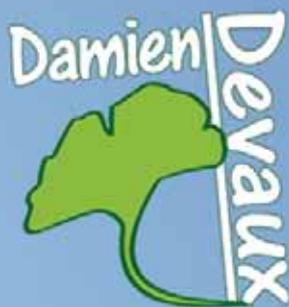
SOU DES ECOLES

**" On a besoin
de vous ! "**

Le sou des écoles est là pour financer les spectacles, les activités, les sorties, les classes découvertes de vos enfants,

Nous recherchons désespérément des bénévoles

Venez nombreux, pour vos enfants,
à l'Assemblée Générale du 16 septembre 2014 à 20h30
Les Passerelles - Salle des Barbeloux



Créateur de jardin

Paysagiste

- Pavage • Dallage • Enrochement • Clôture
- Escalier • Maçonnerie paysagère • Bassin • Muret
- Elagage • Plantation • Taille de haies

Taluyers - 04 78 48 27 43 - 06 17 40 52 82
www.damiendevaux.fr - damien.devaux@cegetel.net

Carnaval Vénitien d'Annecy

Le Comité des fêtes de Taluyers a organisé samedi 15 mars une journée libre dans un lieu féérique et magique, au cœur du 18ème carnaval vénitien d'Annecy organisé par l'association A.R.I.A (Association Rencontres Italie-Annecy / www.aria74.fr).



Plus de 350 masques venus des quatre coins de France, de suisse, d'Italie... paraient et posaient dans les rues du vieil Annecy, le long des rives du lac ou encore sur les quais du Thiou et ses canaux, dans une atmosphère de silence, de mystère et de raffinement.



A 14h, un défilé de tous les masques était proposé sur un podium sonorisé dans les Jardins de l'Europe. Les masques, pour la plupart, ont créé

et réalisé eux-mêmes leurs costumes. Certains ont coûté plus de 1000 euros. Pendant 2 jours, au gré de leur fantaisie, ils se donnent en spectacle, dans leurs poses longuement élaborés et leurs poses étudiées, avec des ressources toujours nouvelles d'imagination.

Ce voyage a été particulièrement apprécié par les 63 participants, principalement des Talusiens, qui se sont levés aux aurores pour l'occasion. Arrivés à Annecy, ils ont pu déguster les croissants et les boissons offertes par le Comité des Fêtes avant de déambuler librement dans la ville. Et c'est totalement épuisés mais avec de magnifiques images plein les yeux qu'ils ont pu rentrer vers 20h à Taluyers.

A.R.I.A. vous donne déjà rendez-vous les 28 février et 1er mars 2015 pour la 19ème édition du Carnaval Vénitien d'Annecy.

Véronique MARY
Comité des fêtes



Un grand merci à Marie-Noëlle PREBET pour ces magnifiques photos !



Dates à retenir :

Le Comité des Fêtes de Taluyers
vous donne rendez-vous le
Dimanche 5 Octobre
pour venir déguster son fameux
saucisson à la grappe.





PEUGEOT

Garage FLACHY – PEUGEOT SERVICES MORNANT

Réparateur Agréé

Maintenance – Carrosserie – Vente véhicules neufs

www.garage-flachy.com

04 78 44 02 70

Salon de Coiffure Mixte



84, place de la Bascule
69440 Taluyers

Tél : 04 78 48 25 71

Tal la Forme

Le 29 mars Tal la Forme organisait son stage de Body Jam.

35 participantes sont venues s'éclater et transpirer sur les tubes du moment. Ludique et assouplissante, cette activité qui allie les bienfaits de la danse et du fitness a rencontré un vif succès.

Tal la Forme envisage de libérer un créneau de son planning pour y inclure cette nouvelle discipline.



A vos agendas

STAGE DE BOKWA LE 17 MAI

Le **Bokwa** est un nouveau concept de fitness venu tout droit des Etats-Unis. Créé à Los Angeles par un danseur d'origine sud-africaine, le Bokwa Fitness® permet d'améliorer ses capacités cardio, de se muscler, et de s'amuser en mêlant des activités inspirées de la danse sud-africaine. Cousin de la célèbre Zumba, c'est un mélange de boxing, de danse africaine et de capoeira qui se pratique en groupe et fait de plus en plus d'adeptes.

Le principe du Bokwa est de tracer des lettres et des nombres au sol avec ses pieds tout en ajoutant des éléments chorégraphiques

Grâce à des chorégraphies faciles et rythmées, sur des musiques ultra dynamiques, on mobilise avec énergie et gaieté toutes les parties du corps.

On affine ses jambes avec des mouvements répétitifs, des petits pas énergiques.

Non seulement on tonifie sa silhouette, mais on brûle pas mal de calories, car cette pratique de fitness se révèle très cardio.

WEEK-END MULTI-ACTIVITÉS LES 27 ET 28 JUIN.

Le 27 juin départ de la randonnée aux environs de 18h pour un pique-nique géant à la Chapelle St Vincent. Retour sur Taluyers à la faveur de la nuit, prévoyez vos lampes torches... !
Le 28 juin, soirée zumba party

Retrouvez toutes les informations
(date des stages, modalités d'inscription...)
sur notre site internet

WWW.TALLAFORME.FR

Le prix du coin, vous connaissez ?

Quand les agents des bibliothèques du coin s’y mettent, tout le monde est gagnant !

En fait le coin, c’est là, au coin de la rue. au coin de la COPAMO. Saint Maurice sur Dargoire, Saint Laurent d’Agnay, Orliénas, Mornant et bien sûr Taluyers, des villages aux noms qui ne vous sont pas inconnus. Les agents des bibliothèques de ces 5 villages se réunissent régulièrement depuis déjà 8 années, pour échanger leurs avis critiques sur les nouvelles parutions de livres à destination des enfants de 2 à 11 ans.



De ces échanges naît la sélection de ce qui leur semble les meilleurs titres pour les bambins-lecteurs du coin. C’est une sélection établie en fonction du public du coin, vous me suivez ? Personnalisation du choix garantie ! Ensuite, les bibliothécaires sélectionnent 6 livres par niveau : maternelle, CP/CE1, CE2/CM1, CM2. Cela fait donc 4 niveaux. 6 livres par niveau, cela fait donc 24 livres sélectionnés ! Waouh !

Dans chaque paquet, un savant dosage d’albums pour leurs magnifiques illustrations, pour s’évader avec les histoires, et un documentaire pour nourrir la matière grise ! Avec la complicité des institutrices, des instituteurs et des équipes des bibliothèques, les enfants se mettent ensuite à la lecture.

Premier temps :

Une séance de lecture par mois pour présenter chaque livre aux enfants de chaque classe. Ces séances ont

lieu dans la bibliothèque de chaque commune, elles sont animées à Taluyers par Dominique et des bénévoles de l’équipe.

Deuxième temps :

Le livre est prêté à l’école. L’enseignant peut le relire aux enfants qui le retrouvent dans leur bibliothèque scolaire où ils peuvent le déguster à l’envi !

Troisième temps :

En juin, la bibliothèque organise une séance de vote par niveau. Une carte d’électeur est remise à chaque enfant qui devra choisir son coup de coeur parmi les 6 livres et glisser son bulletin dans l’urne (la vraie ! celle « pour les grands » !) Chacun y va de son petit commentaire et c’est bien enrichissant d’entendre les chérubins s’exprimer sur le sujet.



Education au choix, à la citoyenneté et formation à l’esprit critique, c’est du 3 en 1, comme disent les commerciaux !!! Les livres ainsi classés par ordre de préférence par les enfants permettent ensuite aux adultes de valider ou non leurs propres choix et d’ajuster plus finement leurs critères pour les choix d’achats suivants.

La littérature jeunesse, écrite et achetée par des adultes, est en fait destinée à



...être lue par la jeunesse ! C’est une évidence ? Alors , il semble judicieux que les enfants puissent aussi donner leur avis.

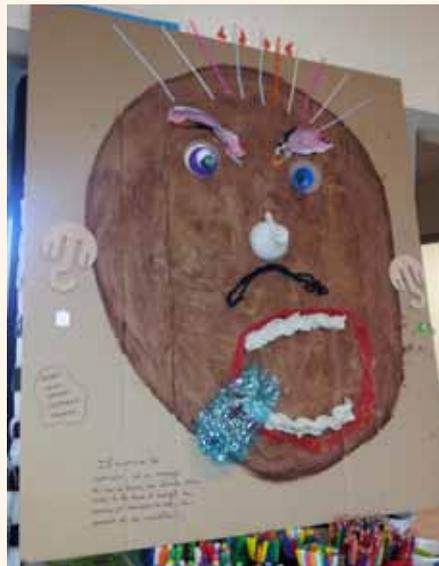
Enfin dernier temps :

Tous les livres de la sélection sont mis en rayon avec un petit visuel « Prix du coin » sur leur couverture pour être repérés facilement par les enfants et les parents. Ils sont regroupés sur une même étagère, pour être encore plus facilement retrouvés.

Je vous aurai presque tout dit, lorsque j’aurai ajouté que, chaque année, une animation est organisée avec un des auteurs ou un des illustrateurs de la sélection. Cette même animation est proposée dans chaque commune pour un seul des 5 niveaux. (Financement oblige !)

Cette année c’est Marie Quentrec, illustratrice jeunesse depuis 16 ans et plasticienne formée aux Arts Déco de Strasbourg, qui a animé un atelier pour les maternelles. L’atelier s’est déroulé sur 2 demi-journées. Après avoir présenté sa façon de travailler aux enfants en leur commentant les planches de ses dessins, Marie Quentrec leur a proposé d’imaginer des menus pour les Ogres Baffre-tout. Chaque groupe d’enfants, aidé par un adulte (des bénévoles de la bibliothèque ont prêté main forte) a concocté un menu fort dégoûtant pour son ogre imaginaire !

Il fallait ensuite se représenter la tête de l'ogre à la vue de ce menu. Alors, sur de grands morceaux de carton les enfants ont barbouillé la tête de leur ogre avec du chocolat ! Oui, vous avez bien lu ! Ça colore très bien, on s'en met de partout, ça sent bon et si on se lèche les doigts on ne se fait pas gronder ! Et ensuite, place à l'imagination ! Ce travail sur les expressions a été réalisé grâce à un matériel hétéroclite récolté dans les cuisines de tout un chacun : vieille passoire (pour les boucles d'oreille), bouchons (pour les yeux), filets d'orange (pour les cheveux), cuillères et fourchettes, oui, j'ai bien dit, pour la bouche, la frange ou que sais-je encore ?



J'en passe et des meilleures ! Le résultat ? 12 têtes d'ogres plus extravagantes les unes que les autres mais toutes aussi fabuleuses !

Certains d'entre vous ont peut-être pu les admirer à la bibliothèque à l'occasion de l'exposition annuelle des écoles le Vendredi 18 avril dernier ?

Bon, et bien cette fois, vous voilà incollables sur le prix du coin et à l'instar des Ogres Baffle-tout je vous laisse digérer le menu que je vous ai proposé aujourd'hui, souhaitant que vous ne l'ayez pas trouvé trop indigeste.

Bonne sieste ! Et au prochain Taluyers Infos !

Brigitte LOUSTE

Ecole de Judo

Depuis le début de cette saison, l'EJT Montagny a ouvert une section pour enseigner la pratique du judo dédiée aux enfants de 4 à 10 ans dans la salle de la mairie N°2 tous les jeudis de 17h à 19h.

La commune de Taluyers et l'Ejt Montagny étudient actuellement, pour la saison prochaine, un aménagement d'horaires et notamment avec les nouveaux rythmes scolaires, proposer un élargissement des plages horaires et voire, donner des cours sur d'autres jours de la semaine pour d'autres catégories d'enfants.

Le programme d'enseignement mis en place est basé sur la découverte du judo, l'épanouissement de l'enfant, la découverte du CODE MORAL, l'enseignement d'une attitude martiale, la découverte de la compétition (pour les plus grands) au travers d'interclubs dont nous sommes agréablement surpris, par un fort engagement des enfants qui n'hésitent pas à s'inscrire.



L'enseignement du professeur et l'apprentissage des élèves s'exercent toujours dans un réel moment de plaisir. Notre maître mot est et restera toujours « convivialité ».

La devise de notre association est « être vrai ».

Contacts pour Taluyers :

Thierry COLLEN
Professeur de judo diplômé d'état
06 99 03 21 98
Antoine GAGLIONE
06 58 96 25 31



Le chevreuil, une gestion intercommunale réussie.

Il n'y a pas qu'au niveau de sa commune que l'on réfléchit à une gestion intercommunale.

En effet, cette année, notre association de chasse s'est regroupée avec l'association de chasse d'Orliénas pour organiser la chasse du chevreuil.

Un arrêté préfectoral fixe un nombre maximum de chevreuil à prélever qui était de 3 animaux pour la commune d'Orliénas et de 3 pour Taluyers. Nos deux communes disposent d'un massif forestier mitoyen assez conséquent. C'est là où régulièrement une vingtaine de chevreuils sont présents.

Le quota de six pour les deux communes correspond à l'accroissement annuel de l'espèce. En effet, le chevreuil a tendance aussi à s'intéresser aux jeunes pousses des arbres fruitiers. En cas de dégâts, les chasseurs ont la charge d'indemniser les agriculteurs. C'est à ce sujet que cette année, nous avons investi dans une clôture électrique dans le but de protéger les cultures les plus sensibles. Des chasses communes entre Taluyers et Orliénas ont été organisées et sur le quota préfectoral, 5 animaux ont été prélevés sur 6 possibles. Ces rencontres inter associations de chasse ont permis

de mieux se connaître et ont renforcé les règles de sécurité obligatoires pour ce type de chasse en groupe.

La période de naissance des jeunes chevreuils étant située en Mai et Juin, nous rappelons à tout promeneur, notamment en zones boisées, qu'il convient de tenir en laisse ses chiens. Merci de votre compréhension.

C'est toujours grâce aux agriculteurs de notre commune que le petit gibier est encore présent, nous les remercions encore de pouvoir pratiquer notre activité favorite.

Pour plus de renseignements vous pouvez nous joindre :

GARDE CHASSE
NOEL Pascal 04 78 51 66 41

PRESIDENT
GOURDON Marc 04 78 48 77 95

GOURDON Marc
SOCIETE DE CHASSE ET DES
PROPRIETAIRES DE TALUYERS
m-gourdon@wanadoo.fr
04 78 48 77 95



Amicale Boule

Le 25 janvier, les membres du bureau ont accueilli, avec plaisir, les sociétaires et amis pour sa traditionnelle dégustation de tripes. La journée s'est passée dans une très bonne ambiance, chaque convive appréciant tripes et fromage fort !

Lors de la fermeture du bar d'Alex, les membres du bureau à la retraite ont ouvert tous les matins de 8 h à 12h45 pour la distribution du journal le Progrès.

Les membres du bureau ont fait un entretien sur les jeux de l'amicale.

Un grand nombre de joueurs participe à des concours à l'extérieur de la société, le président félicite tous ceux qui ont participé à de nombreuses finales ou demi-finales avec notamment

une victoire en finale d'un concours à Echalas .

Pour l'Amicale Boule, la nouvelle saison se déroulera sous de meilleures conditions avec le nouveau complexe, qui a déjà donné entière satisfaction en fin d'année 2013 avec le concours de la COPAMO et la triplète mixte.



Avec le nouveau Conseil Municipal, nous devons trouver une solution pour améliorer la petite buvette avec une avancée sur le bar afin d'éviter les problèmes d'eau en cas de pluie.

Le prochain concours se déroulera le 27 juin à 18H à l'occasion de la coupe des Vignerons, inscription au 0478487422.

Ouverture de l'amicale : mercredi et vendredi de 15h à 19h et vendredi à partir de 16h. Ceux qui sont disponibles, peuvent se retrouver au clos de l'Amicale Boule pour une partie.

Robert MAS



Pré-inscription Mercredis 2014-2015 - Eté Ouverture en Septembre d'un accueil de loisirs

L'Association Loisirs en Pays Mornantais, gestionnaire des centres de loisirs, accueille vos enfants de 4 à 12 ans, tout au long de l'année, les mercredis et petites vacances. Pour les pré-inscriptions des mercredis 2014-2015, vous devez envoyer un dossier complet au siège de l'association (toutes les informations sont sur notre site).

Nouveauté : un accueil de loisirs ouvrira dès septembre 2014 à Taluyers pour les mercredis, petites vacances et juillet. Les enfants seront pris en charge par les animateurs professionnels le mercredi en fin de matinée, à la sortie de l'école. Attention : l'inscription inclut les deux prestations (repas ET activités l'après-midi). L'association n'a pas vocation, comme cela a été évoqué à l'Assemblée Générale du 26 mars, à proposer uniquement la restauration le mercredi midi.



INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES

Pour l'été : lundi 19 mai

Pour les séjours et mini-camps : mercredi 21 mai à 18h (inscription obligatoire à une permanence).

**Permanence les samedis 14 et 21 juin de 9h à 12h
Maison des Associations, salle des Barbelous.**

Des documents sont à remplir et à fournir (rubrique Outils pratiques / Inscriptions).

Venez surfer sur notre site régulièrement pour vous informer des actualités et/ou toutes autres informations :

www.loisirsenspaysmornantais.fr

Depuis le début de l'année, le prélèvement automatique a été mis en place quand une période est finie (exemple : les mercredis de janvier et février, les vacances d'hiver, etc..).

Contacts :

Sabine SPERY

04 78 44 17 02 ou 06 62 69 82 32

Association Loisirs en Pays Mornantais

21 avenue du Souvenir - 69440 MORNANT

Mail : administration@loisirsenspaysmornantais.fr

Site : www.loisirsenspaysmornantais.fr



**Boulangerie
des Platières**

6 h / 20 h - 7 / 7jrs

ZI des Platières - 69440 Mornant - Tél. 04 78 50 60 76

A noter dans son agenda !

Les Journées Européennes du Patrimoine organisées par l'Office de Tourisme des Balcons du Lyonnais auront lieu le samedi 20 et le dimanche 21 septembre 2014.

Exposition :

Les Gallo-Romains en Pays Lyonnais - Du 1er mars au 21 septembre 2014 - Maison de Pays à Mornant

Voyagez au cœur de la campagne lyonnaise, il y a 2000 ans et découvrez l'héritage laissé par cette civilisation. Des objets et des maquettes vous parleront du quotidien d'un romain à la villa.

Entrée libre

Ouvertures : les samedis de 14h30 à 18h30 et les dimanches et jours fériés de 11h à 12h30 et de 14h30 à 18h30

Renseignements auprès de l'Office de Tourisme des Balcons du Lyonnais, Tél : 04 78 19 91 65, mail : accueil@otbalconslyonnais.fr



Visite guidée : L'aqueduc du Gier **Le samedi 17 mai, le 21 juin, le 19 juillet, le 16 août et le 18 octobre à 15h30 - A Mornant**

Plusieurs vestiges de l'aqueduc du Gier sont à découvrir sur la commune de Mornant : pont-canal du Mornantet, tunnel et son puits de regard. Venez découvrir l'histoire du plus long aqueduc menant à Ludgunum. Ce sera aussi l'occasion de mieux comprendre sa construction et son fonctionnement. Durée : 1h30

Tarifs : 3.50€ par adulte et 1 € pour les enfants de 6 à 12 ans.

Inscription obligatoire auprès de l'Office de Tourisme au 04 78 19 91 65 ou par mail à accueil@otbalconslyonnais.fr
Le lieu exact du rendez-vous vous sera communiqué lors de votre réservation.

Jeu-découverte : Randoland

Lieu : SAINT ANDEOL LE CHATEAU

3 fiches pour 3 tranches d'âges différentes : 4 à 6 ans, 7 à 9 ans et 9 à 12 ans. Muni de ses fiches, votre enfant déambulera dans le bourg ancien à la recherche d'indices pour résoudre les énigmes posées. Une forme ludique pour découvrir un village tout en s'amusant en famille.

Fiches en vente au prix de 2€ à la bibliothèque de Saint Andéol le Château et à l'Office de Tourisme à Mornant

Renseignements : Office de Tourisme des Balcons du Lyonnais, Tél : 04 78 19 91 65

Jeu-découverte : Famili Top **« La pierre du vent perdu »**

Lieu : MORNANT

Famili-top ? C'est un sac-jeu en vente. Muni de ce sac, vivez une aventure en famille dans le bourg ancien de Mornant. Comme tous les matins, le soleil se lève sous la magie de Vintalf le mage venu du Nord. Mais Mikarech son serviteur a laissé échapper la pierre de magie qui dirige le vent et depuis ce jour, le temps s'est arrêté! Retrouverez-vous la Pierre du vent perdu? Contenu du sac : Plan histoire et jeu, cartes actions, mistigri, puzzle, plan calque, carte finale, grande enveloppe, traducteur, un frisbee, une enveloppe papillon, un crayon. Sac en vente au prix de 13€ à l'Office de Tourisme des Balcons du Lyonnais (clos Fournereau et tour du Vingtain), Maison de Pays, magasin Côté Maison, Hôtel Restaurant de la Poste à Mornant.

Renseignements : Office de Tourisme des Balcons du Lyonnais, Tél : 04 78 19 91 65

Marine Rulliat

Chargée de promotion et d'animation
Office de Tourisme des Balcons du Lyonnais
Tél : 04 78 19 91 65

TALUYERS Jeu-découverte : Randoland

Découvrez le village vinicole de Taluyers avec l'inspecteur Rando !
Randoland, ce sont 3 fiches avec des questions adaptées à 3 tranches d'âges différentes : 4 à 6 ans, 7 à 9 ans et 9 à 12 ans. Tout au long d'un parcours de 4km, votre enfant cherchera des indices pour répondre aux questions posées.

Fiches en vente au prix de 2€ à la mairie, bibliothèque de Taluyers et à l'Office de Tourisme à Mornant.

Renseignements :

Office de Tourisme des Balcons du Lyonnais, Tél : 04 78 19 91 65

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MORNANTAIS

COPAMO

Route de St-Laurent d'Agny
69440 MORNANT
- 04.78.44.14.39.
@ copamo@cc-paysmornantais.fr
www.copamo.fr

OFFICE DE TOURISME LES BALCONS DU LYONNAIS

Route de St-Laurent d'Agny
69440 MORNANT
- 04.78.19.91.65.
@ accueil@otbalconsdulyonnais.fr
www.otbalconslyonnais.fr

ESPACE CULTUREL JEAN CARMET

Boulevard du Pilat
69440 MORNANT
- 04.78.44.05.17.
@ culturel@cc-paysmornantais.fr

ESPACE EMPLOIS

- 04.78.44.05.92
@ emploi@cc-paysmornantais.fr

BUREAU INFORMATIONS JEUNESSE

- 04.78.44.98.56
@ bij@cc-paysmornantais.fr

UTILES

NOS ELUS

Député : Georges FENECH
- 04.78.81.08.98.
Conseiller Général : Paul DELORME
Permanence mairie de Mornant
Sans RDV 9h00 à 11h00 - 1er vendredi du mois

VEOLIA

25 allée des Châtaigniers
69700 MONTAGNY
- 0810 000 777

SDEI ASSAINISSEMENT COLLECTIF

244 avenue Général de Gaulle
69530 BRIGNAIS
- 0810.514.514
URGENCES - 0810.814.814.

ERDF-GRDF

Abonnements - 0810.875.306.
Dépannage Electrique- 0810.761.773.
Dépannage Gaz - 0810.686.003.

POINT PREFECTURE

6 rue Jacques Prévert
69700 GIVORS
- 04.72.49.05.19.

HOTEL DES IMPOTS

1 rue Jacques Prévert
69700 GIVORS
- 04.72.49.52.60.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Permanence mairie Brignais
Lundi 13h30 à 16h30
- 04.78.05.15.11.

POLE EMPLOI

11 rue Baudin
69600 OULLINS
- 39.49.

MORNANT UTILES

PISCINE INTERCOMMUNALE

- 04.78.44.10.73

PERCEPTION

- 04.78.44.01.20.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

39 avenue de Verdun
69440 MORNANT
- 04.78.44.98.00.

CONCILIATEUR

Permanences Mairie de MORNANT
1er Jeudis du mois de 9h00 à 12h00
3ème Jeudis du mois de 14h00 à 17h30

ASSISTANTE SOCIALE

Maison du Département
7 avenue du Souvenir
69440 MORNANT
- 04.78.19.93.20.

PRATIQUES

Aides aux femmes victimes de violences

VIFF (Villeurbanne Informations Femmes Familles):
156 crs Tolstói 69100 VILLEURBANNE
Tel : 04 78 85 76 47

FIL (Femmes Informations Liaisons):
8 av Henry Barbusse 69190 SAINT FONS
Tel : 04 72 89 07 07 ou 04 78 67 18 77

N'hésitez plus....

Accepter la végétation et refuser les pesticides !

« Les pesticides ne sont pas sans risque pour notre santé et notre environnement ! Chacun, à son niveau, doit améliorer ses pratiques de désherbage. Et vous, que faites-vous ?... »

Les eaux des rivières du bassin versant du Garon présentent des concentrations importantes en produits phytosanitaires. De plus, les contraintes liées à l'usage des pesticides dans un espace public sont devenues très importantes. Dans un parc, par exemple, il faut informer le public 24 heures avant le traitement et interdire l'accès pendant l'application et 6 heures après. Ces normes adoptées par le parlement le 23 janvier dernier se durcissent avec le projet de loi visant à interdire les pesticides dans les collectivités à partir de 2020. Taluyers n'a pas attendu une interdiction nationale pour agir dans ce sens utile à l'environnement et, à terme, à la santé de nos enfants.

La commune s'est engagée, en signant la charte « objectif zéro pesticide » le 1er juillet 2013, à diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires et notamment des désherbants sur ses trottoirs, et à développer des méthodes alternatives afin de limiter les risques de pollution des ressources en eau présentes sur le bassin versant.

Dans ce contexte, la commune s'est associée au SMAGGA, pour réaliser un plan d'entretien de ses espaces publics tout en préservant l'environnement, la santé publique et la santé des applicateurs des risques liés à l'utilisation des pesticides.

La mise en place de cette démarche permettra à la commune de faire, dans un premier temps, le point sur ses pratiques d'entretien actuelles.

La seconde partie du travail portera sur la réflexion des objectifs de désherbage par secteurs et par types de revêtements pour faire évoluer l'entretien des végétaux de façon durable et progressive vers la limitation des pesticides. Ce travail permettra à la commune, d'ici 5 ans, de se passer totalement de ces produits.

Mais attention, le changement des pratiques de désherbage ne signifie pas que la commune ne sera plus entretenue. C'est pourquoi la mairie et les services techniques invitent les habitants à porter un regard nouveau sur l'herbe poussant naturellement autour des arbres ou jonchant les trottoirs de la ville.

Au-delà de cette initiative, de nouvelles méthodes de désherbage sont en



cours de réflexion, avec l'utilisation de désherbeurs thermiques (brûlage de l'herbe) ou mécaniques (brossage de l'herbe, balayeuse pour nettoyer les caniveaux, débroussailleuses...).

Le développement des plantes couvre-



sols, du paillage ou de l'enherbement permettra également de réduire les zones à désherber.

Ce projet n'a de sens que si vous aussi, vous vous impliquez à limiter l'emploi des pesticides (insecticides, fongicides et herbicides) dans votre jardin. Pour aider les habitants à jardiner naturellement, la commune et le SMAGGA ont distribué gratuitement le guide de jardinage sans pesticide. Il est également disponible en téléchargement sur le site du SMAGGA : www.contratderivieredugaron.fr

C'est en responsabilisant tous les applicateurs, chacun à leur niveau, que nous préserverons TOUS ENSEMBLE la qualité de l'eau distribuée, mais aussi la qualité des cours d'eau, de l'air et du sol...

Charles JULLIAN
Délégué SMAGGA



Désherbage thermique à flamme



Balayage mécanique pour supprimer les herbes des pieds de murs.



Est-ce que l'herbe doit être considérée comme quelque chose de « sale » ?



Projet de création d'une micro-crèche privée sur Taluyers

.....

Maman de deux enfants et professionnelle du social travaillant autour de la parentalité depuis de nombreuses années, j'effectue des démarches pour mettre en place une micro-crèche sur votre commune.

A mi-chemin entre une crèche et une assistante maternelle, une micro-crèche est une structure d'accueil collective qui accueille simultanément un maximum de 10 enfants. Les enfants sont encadrés par des professionnels diplômés de la petite enfance.

Le projet s'articule autour de plusieurs grands axes :

- **Assurer** un équilibre entre l'accueil collectif (permettant une première socialisation), l'individualité (synonyme de l'écoute des besoins de l'enfant) et la mise en valeur des potentialités,
- **Instaurer** une relation privilégiée avec les familles grâce au petit nombre d'enfants accueillis,
- **Offrir** une micro-crèche éco-conçue, c'est à dire qui garantit un environnement sain tant dans le choix des matériaux de construction que des jeux proposés aux enfants ou encore dans la préparation des repas (agriculture biologique et/ou locale et repas faits sur place),
- **Accompagner** les familles dans leur rôle parental et soutenir les pratiques familiales : soutien à l'allaitement, portage des bébés en écharpe, diversification alimentaire selon le rythme de l'enfant ...
- **Mettre en place** des projets spécifiques : accueil de tous les enfants, activités favorisant l'éveil culturel et pédagogique, passerelle avec la maternelle...

Afin de recueillir les besoins des familles de Taluyers et d'adapter le fonctionnement de la structure à vos attentes, je vous propose de répondre à un questionnaire en ligne (ce questionnaire sera également distribué sous format papier d'ici la fin de l'année scolaire).

Si vous êtes intéressés, merci d'envoyer vos coordonnées par mail à l'adresse suivante : lespetitsdenoline@gmail.com
Au plaisir de vous rencontrer.

Cyrielle SEON-DUTRIPON

Elections Européennes

Dimanche 25 MAI 2014.

Lieu de vote : Mairie

**Se munir de sa carte d'électeur et
de sa carte d'identité.**

Jeunes Talusiens de 16 à 18 ans

Postulez avant le 1^{er} juin 2014

**A la mairie de Taluyers
pour un job d'été avec
les agents techniques
Juillet et Aout – 1 semaine**

BAR D'ALEX

Bar - Tabac - Presse

TALUYERS

Diffusion des matchs de 1'



GRAND ÉCRAN

04 - 78 - 48 - 74 - 22



FLEURS NATURELLES, ARTIFICIELLES, COMPOSITIONS BAPTEME, MARIAGE, DECES

FLEURISTE MARBRIER

GÉRARD BIZE

265A RUE DE LA GRANGE – 69440 TALUYERS

TEL : 04.78.48.25.11 - 06.22.07.91.20

TOUS ARTICLES FUNÉRAIRES - POSE MONUMENT DANS TOUTES COMMUNES

Taluyers et son patrimoine (suite)

Dans le précédent numéro du Taluyers Info, nous avons évoqué le bilan historique et culturel du patrimoine de notre village et nous avons terminé par l'évocation de douze curiosités. En fait, la fin de l'article mentionnait la présence de trois curiosités supplémentaires nous conduisant à un total significatif de quinze.

Tout d'abord, c'est sous les buissons et arbrisseaux, à l'ombre d'une clairière située au lieu dit « Felin » que nous pouvons découvrir les restes d'un four et



Ancien four de la tuilerie de Felin

d'une tuilerie ayant cessé leurs activités au milieu du XXe siècle, laissant la place à une épaisse broussaille. Tuiles et briques étaient fabriquées ici, peut-être depuis une époque très reculée comme nous le laisse supposer la toponymie du lieu (Felin = champ du potier en latin).



Bannière de la fanfare

La curiosité suivante est dérobée au regard car elle, c'est la face cachée de la bannière de la fanfare, exposée à l'étage de la Mairie. Elle porte la mention « OFFERT PAR LES DAMES DE TALUYERS 1898 ».

Enfin, traduisant la présence de lointains ancêtres dans la plaine de Berthoud, la découverte à l'automne 1993, par Ph.

Rouyère, dans les parois d'un fossé de drainage, de fragments de poterie, nous laisse penser que ce site était fréquenté par des humains vers le Premier ou le début du Second Âge du Fer, avec peut-être des phases plus anciennes, Néolithique et Âge du Bronze (d'après l'archéologue Frank Thieriot).

En cherchant bien, nous pourrions exhumer de nouveaux petits trésors et les rajouter à la liste de nos curiosités.

Cet ensemble patrimonial riche et varié n'a pu être découvert ou ressorti des ténèbres, restauré, mis en valeur et porté à connaissance de tous que grâce à la ténacité de quelques passionnés, à des bénévoles et aux donateurs. Ils ont fourni beaucoup de leur temps afin de protéger ce que les anciens et l'histoire nous ont légué.

Nous pouvons remercier en particulier :

- Madame Serve (décédée à Taluyers en décembre 1902), bienfaitrice du village. Elle a en particulier,

grâce à sa donation, et avec l'aide des Hospices civils de Lyon contribué à l'érection des bâtiments actuels de la Mairie en 1907. Une plaque lui rend hommage dans la montée d'escalier conduisant à la salle du conseil.

- La famille Chastel, en particulier Alain (architecte des Bâtiments de France), qui depuis des décennies s'est attaché d'une part à rassembler les bâtiments du Prieuré clunisien vendus par lot à la révolution et, d'autre part à restaurer l'ensemble afin de le remettre en valeur et lui rendre sa cohérence.

- Les associations de patrimoine et culturelles, en particulier « Talusatis » qui, créée en octobre 1974 par Alain Chastel, a pour objectifs de valoriser et promouvoir le site et l'historique de Taluyers. Cette association

a œuvré à la restauration du Cuvier Adam et Eve, de l'église paroissiale et du lavoir du Chauchay. Elle a développé des activités d'ordre culturel, artistique, contribuant ainsi à l'animation du Châter, elle gère le Musée de la Vigne et du Vin. De nombreuses associations dont « Les Prieurités talusiennes », accompagnées de beaucoup de bénévoles ont animé les festivités du millénaire en 1999. L'association « Généagier » a numérisé les registres paroissiaux et d'état civil et les a mis en ligne sur internet afin de les rendre facilement accessibles aux chercheurs et généalogistes tout en protégeant les originaux, évitant ainsi de les manipuler.

- La correspondante du Patrimoine du Rhône (Mme Berger-Perrin) a fait un remarquable travail d'inventaire afin de repérer, d'identifier, de caractériser, photographier, documenter et archiver le maximum de connaissances sur les objets patrimoniaux. Ainsi, ce travail pourra être préservé et transmis aux générations futures et aux chercheurs intéressés par le passé local.

- Les écrivains et historiens talusiens (en particulier M. P. Chambon et M. J.-P. Cheval), qui par leurs écrits ou éditions d'ouvrages sur le village ont rendu leurs connaissances accessibles au public.



Plaque à la Mairie en mémoire de la donation Serve

Taluyers tout simplement

- Les responsables de la Maison Pie X qui ont contribué à l'orientation de l'aménagement du site et permis de préserver les bâtiments et les jardins.

- Les donateurs d'objets (Familles Serve, Verpillieux, Trapadoux, M. Mazoyer avec le don du tableau d'E. Dougy à la Mairie...), les personnes ayant prêté des documents (archives, cartes postales sur la guerre de 14-18, livres ...) et enfin les bénévoles, associations et particuliers

contribuant à la préservation du patrimoine (le « Sou des Ecoles » et la vaches de Pie X, Patrick Louat réparateur de l'horloge de la Mairie, les membres de la bibliothèque animant des conférences sur l'histoire locale). Les jardiniers amateurs sont aussi à remercier car ils contribuent à la beauté des sites et à la préservation des variétés anciennes.

- Enfin tous les oubliés, ils sont peut-être nombreux.



Tableau d'Edouard DOUGY-Place de la Bascule

Terminons par les agendas.

Dès maintenant, réservez votre week-end du 19 au 21 septembre 2014.

Cette année, Taluyers sera à l'honneur des « Journées Européennes du Patrimoine »

avec, en point d'orgue, le Prieuré qui ouvre ses portes et va nous permettre le dimanche d'organiser visites et expositions sur le site. Remercions à cette occasion la famille Chastel pour son accueil. Organisé par l'Office du Tourisme des balcons du Lyonnais et les associations locales, ce temps fort débutera le vendredi soir par une conférence PPM de Peter Leather sur les voies romaines dans notre secteur (à la salle des Barbelous de la Maison des Associations « Les Passerelles »).

Gérard CHOLLET
(Patrimoine du Rhône)

Brocante des familles

**tous les samedis de 10h à 15h
sur la ZI Richard Bloch,
Le long de la RD342
Renseignements et inscription
auprès de "Sèni"
au 04 37 41 01 46**

**"La bonté de l'homme est une flamme qu'on peut
cacher mais qu'on ne peut jamais éteindre"**
Nelson Mandela

Bruits et voisinage

Les bruits de comportement peuvent être sanctionnés dès lors qu'ils troublent de manière anormale le voisinage, de jour comme de nuit.

Bruits concernés

Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit :

- par un individu locataire, propriétaire ou occupant (cri, talons, chant...)
- par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager...)
- par un animal (abolements...).

Lorsque ces bruits sont commis la nuit, entre 22h et 7h, on parle de tapage nocturne.

En journée

En journée, ces bruits peuvent causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'ils sont :

- répétitifs,

- intenses,
 - ou qu'ils durent dans le temps.
- À savoir : les nuisances olfactives (barbecue, ordures, fumier...) ou visuelles (gêne occasionnée par une installation par exemple) peuvent aussi constituer un trouble anormal de voisinage.

De nuit

Lorsque le bruit est commis entre 22h et 7h du matin et qu'il est audible d'un appartement à un autre, l'infraction pour tapage nocturne est présumée sans que ce bruit soit répétitif, intense et qu'il dure dans le temps. L'auteur du tapage doit toutefois être conscient du trouble qu'il engendre, sans prendre les mesures pour y remédier.

Démarches amiables

Dans tous les cas, est recommandé successivement :

- de s'entretenir avec l'auteur du bruit pour l'informer des désagréments;
- de s'informer à la mairie pour vérifier

s'il existe un arrêté réglementant le bruit ou l'activité en cause (il existe par exemple des arrêtés municipaux qui réglementent l'usage des tondeuses à gazon). Si l'immeuble est en copropriété, il est utile de vérifier le règlement de copropriété qui peut limiter ou interdire certains bruits ;

- d'adresser à l'auteur du bruit un courrier simple, puis recommandé avec avis de réception si la gêne persiste ;
- de recourir à une tierce personne pour tenter de régler le conflit (par exemple, syndic de copropriété, gardien d'immeuble). Il est également possible de recourir gratuitement à un conciliateur de justice.
- de faire appel à un huissier si les nuisances se répètent pour établir un ou plusieurs constats en vue d'un éventuel recours contentieux.

En cas de tapage, notamment la nuit ou le week end, appelez le 17 ou le 112.

Pré plainte en ligne

Ce service vous permet d'effectuer une déclaration pour des faits d'atteinte aux biens (vols, dégradations, escroqueries...) dont vous êtes victime et pour lesquels vous ne connaissez pas l'identité de l'auteur. Cette démarche vise essentiellement à vous faire gagner du temps lors de votre présentation à l'unité ou service choisi.

Pour qu'elle soit enregistrée comme une plainte, vous devrez signer cette déclaration dans une unité de gendarmerie ou un service de police que vous allez choisir.

Dans les autres cas, présentez-vous directement dans une unité de gendarmerie ou un service de police.

Dans tous les cas d'urgence, appeler immédiatement par téléphone le 17 ou le 112.

<https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/Ministère de l'intérieur>

ESPACES VERTS CHOPARD
Avec Jardins Services
Services à la personne
TVA 5,5 %
Réduction d'Impôts de 50 %
CRÉATION ET ENTRETIEN DE PARCS ET JARDINS
www.espacesverts-chopard.fr
Faites tondre votre pelouse, tailler vos haies et divisez votre facture par 2
73 G, rue du Bas Clair - 69440 SAINT-LAURENT-D'AGNY - Tél. 04 78 48 22 73 - Fax 04 78 48 5 78

Taluyers tout simplement

Animations 2014

mai				
14	Assemblée générale	COMITE des FETES	Salle "Les Barbelous"	20h30
18	Rassemblement motos	Moto Club Des 5	Parking du Prieuré	8h à 20h
24	Exposition TALUS'ARTS	Talus'arts	Salle d'animation	journée
juin				
8	Vide grenier	SIXTINE OBJECTIF GALIPETTE	Chemin de Balanche - rue du Prieuré	journée
14 et 15	Tournoi foot	USTLMO	Stade	journée
14	Fête des écoles	SOU des ECOLES	Salle d'animation	8h à 18h
14	Course Nocturne de la St Jean	"Course de la nuit de la Saint Jean"	Salle d'animation	soirée
21	Fête de la musique	ASSOCIATION MUSICALE	La Halle	soirée
27	Coupe des vigneron	AMICALE BOULES	Jeux de boules	18h30
28	Fête de TAL'LA FORME	TAL'LA FORME	Salle "Les Barbelous"	10h à 13h
26 au 29	Festival de théâtre	PRIEURITES TALUSIENNES	Taluyers	soirée
JUILLET				
13	Bal public du 14 juillet	Amicale des Sapeurs Pompiers de Taluyers	Place de la Bascule ou salle d'animation	21h
SEPTEMBRE				
5	Forum des Associations		Les Passerelles	18h
7	Concours triplète mixte	AMICALE BOULES	Amicale ou Salle "Les Barbelous"	Journée
16	Assemblée Générale	SOU des ECOLES	Salle "Les Barbelous"	20h30
19 au 21	Journée du Patrimoine	OFFICE DU TOURISME		10h à 19h
26	Assemblée Générale	Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais	Salle d'animation	20h30
OCTOBRE				
3	Vogue	SOU des ECOLES	Parking du Prieuré	20h30
4	Vogue	SOU des ECOLES	Parking du Prieuré	journée
5	Vogue	SOU des ECOLES	Parking du Prieuré	journée
5	Saucisson à la grappe	COMITE des FETES	Place de la Bascule	
19	Retrotal 8 Voitures anciennes	MCD5	Parking du Prieuré	8h à 18h
NOVEMBRE				
11	Cérémonie Monument aux Morts	Municipalité	Départ défilé devant Mairie	11h
15	Loto	USTLMO	Salle d'animation	17h à 24h
23	Assemblée générale Amicale Boules	AMICALE BOULES	Amicale ou Salle "Les Barbelous"	Journée
30	Matinée huîtres	MCD5	Place de la Bascule	8h à 13h
DECEMBRE				
14	Concert de Noël	ASSOCIATION MUSICALE	Eglise de "La Nativité de Notre-Dame"	14h30

Taluyers tout simplement

Associations 2014

ALEGRIA CHORALE	Chantal	PIGNERET-ZOTOFF	Présidente	27 chemin des Cornets	69700	GIVORS	06.45.69.61.98
AMICALE SAPEURS POMPIERS	Eric	ROMANO	Responsable	199 chemin de la Champine	69440	TALUYERS	04.78.48.52.47
AMICALE BOULES	Robert	MAS	Président	Rue du Prieuré	69440	TALUYERS	04.78.48.22.46
ASPCMT (anciens sapeurs pompiers)	Bernard	BERGERON	Président	Route des Fontaines	69440	TALUYERS	04.78.48.20.58
ASSOCIATION MUSICALE	Christiane	ROUAND	Présidente	350 Rue de la Mairie	69440	TALUYERS	04.26.00.68.03
ASSOCIATION PAROISSIALE	Jean-Jacques	PREBET	Président	85 montée de l'Eglise	69440	TALUYERS	
BIBLIOTHEQUE Municipale	Brigitte	LOUSTE	Présidente	14 Place de la bascule	69440	TALUYERS	04.78.48.20.85.
BIEN VIVRE A TALUYERS	Eugène	BRESSON	Président	Route de Berthoud	69440	TALUYERS	04.78.48.70.58
CLUB DE L'AMITIE	Madeleine	JULLIAN	Présidente	Prapin	69440	TALUYERS	04.78.48.70.52
CLUB DES COTEAUX	Nicole	CROZIER	Présidente	Route de Grand Bois	69440	TALUYERS	04.78.48.20.46
CHRYSALIDE DES ARTS	Géraldine	ALLEMAND	Présidente	Allée des Jardins	69440	TALUYERS	06.12.02.12.63
COMITE DES FETES	Raphaël	CHOLLET	Président	270 Rue Saint Marc	69440	TALUYERS	04.78.48.78.19
ECOLE DE JUDO	Philippe	PFLIEGER	Président	774 Montée de Sourzy	69940	MONTAGNY	04.78.73.93.58
ESCRIME JAPONAISE YATAGARASU	Yoann	VARENNE	Président	25 rue des Rivoirelles	69440	TALUYERS	06.95.08.07.03
GENERATION RALLYE	Chrystel	PONS	Présidente	1165 Chemin de Sagris	69440	TALUYERS	06.85.60.82.77
HARMONIE Taluyers-Orliénas	Christine	ANDRE	Présidente	120 chemin de la Bonnette "Jaloussieu"	69530	ORLIENAS	04.78.05.50.67
IDEALE DS Rhône Alpes	Jérôme	JAMES	Responsable	Chemin de Sagris	69440	TALUYERS	06.17.25.77.77
JEUX'PLANCHES	Bernard	DESMEURES	Président	253 Chemin du Moncey	69440	St LAURENT d'AGNY	04.78.48.25.01
L'ATELIER PASSION	Yvette	SCHMITT	Responsable	49 Route du Bâtard	69440	TALUYERS	04.78.48.24.47
ARTS SCENIQUES ET VIELLES BRETelles	Bruno	SICARD	Président	133 E Rue de la Grange	69440	TALUYERS	04.78.48.20.60
LES VIGNERONS	Alain	PRAT	Président	Les Barrotières	69700	ST ANDEOL	04.78.81.29.96
LOISIRS TEMPS JEUNES Périscolaire	Séverine	SICHE-CHOL	Présidente	404 Ch de la Rosette	69440	TALUYERS	06.15.19.22.67
MOTO CLUB DES CINQ	Dominique	LAUGIER	Président	99 rue du Prieuré	69440	TALUYERS	06.15.69.93.33
PARENT D'ELEVES (F.C.P.E.)	Marie-Anne	HARGUINDEGUY	Présidente	133 Rue de la Grange	69440	TALUYERS	04.72.31.77.43
PATRIMOINE DU RHONE	Pierrette	BERGER-PERRIN	Correspondante	175 rue de la Guette	69440	TALUYERS	04.78.48.74.43
PATRIMOINE DU RHONE	Gérard	CHOLLET	Correspondant	76 rue de la Bezace	69440	TALUYERS	04.78.48.27.30
PRIEURITES TALUSIENNES	Hélène	Le LAY	Présidente	Rue de la Chabaudière	69440	TALUYERS	04.78.48.73.47
S.C.L. Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais	Jean-Marc	DUSSARDIER	Président	Rue du Prieuré	69440	TALUYERS	04.78.19.34.19
SAUT A L'EAU	Daniel	DAUDÉ	Président	Maison des associations Rue Boiron	69440	MORNANT	06.08.49.42.47
SIXTINE OBJECTIF GALIPETTE	Christian	VAN DEN BROECK	Président	Chemin de la Blancharde	69440	TALUYERS	06.85.94.93.69

Taluyers tout simplement

SOCIETE de CHASSE	Marc	GOURDON	Président	Rue de la Bezace	69440	TALUYERS	04.78.48.77.95
SOU des ECOLES	Sandrine	CALIPPE	Présidente	210 rue de la cordonnerie	69440	TALUYERS	04.78.44.29.10
OFFICE DE TOURISME	Lucette	VERPILLIEUX	Représentante	Place de la Bascule	69440	TALUYERS	
OFFICE DE TOURISME	Marie-Claude	MARET	Représentante	40 route du Batard	69440	TALUYERS	04.78.48.26.56
OFFICE DE TOURISME	Jean-Paul	CHEVAL	Représentant	70, Rue du Pensionnat	69440	TALUYERS	04.78.4874.53
TAL'LA FORME	Carole	COACHE	Présidente	182 Rue de la Charrière	69440	TALUYERS	06.60.27.55.76
TALUS'ARTS	Sheila	GAILLARD	Présidente	230 rte de St Laurent d'Agnay	69440	TALUYERS	06.13.68.36.64
TALUSATIS	Aline	FILLIOL		210E Rue des Blanchardes	69440	TALUYERS	04.78.48.21.45.
TALUSATIS	Juliette	DUBROUILLET	Présidente	6 Rue Diot	69530	BRIGNAIS	06.98.87.60.14
TENNIS CLUB	Laurent	GOUTTENOIRE	Président	Rue des Blanchardes	69440	TALUYERS	06.98.84.63.12.
U.S.T.L.M.O	Frédéric	ANDRE	Président	120 Chemin de la Bonnette	69530	ORLIENAS	06.61.17.50.67
UNIVERSITE VILLAGEOISE	Patrice	BRUYERE	Président	220 rue de la Grange	69440	TALUYERS	04.78.48.22.27
Voiture Club de Rhône Alpes	Jérôme	JAMES	Responsable	Chemin de Sagris	69440	TALUYERS	06.17.25.77.77
Syndicat agricole (C.U.M.A.)	Michel	CROZIER	Responsable	625 Route de grand bois	69440	TALUYERS	04.78.48.29.42

**OUI JE SAIS, JE N'AI PAS
UN PHYSIQUE FACILE**



CHACQUE FOYER JETTE 20 À 30 KG DE NOURRITURE PAR AN. CE GASPILLAGE REPRÉSENTE PLUS DE 400 € POUR UNE FAMILLE DE 4 PERSONNES. ENVIRON 50% SONT DES FRUITS ET DES LÉGUMES, SOUVENT JETÉS EN RAISON DE LEUR APPARENCE ALORS QU'ILS SONT PARFAITEMENT CONSOMMABLES !

www.alimentation.gouv.fr



**" La haine est la seule passion
accessible aux médiocres"**

René Barjavel

Infos pratiques

Mairie

160, rue de la Mairie
Tél. 04 78 48 73 17
Fax. 04 78 48 24 12
Mail : mairie.taluyers@cc-paysmornantais.fr

Horaires d'ouverture

Lundi	9h-12h
Mardi	9h-12h et 16h-18h
Mercredi	9h-12h
Jeudi	9h-12h et 16h-18h
Vendredi	9h-12h et 14h-17h
Samedi	9h-12h

Permanences

Le Maire et ses Adjoints
reçoivent sur rendez-vous.

Ecoles

Route de Berthoud
Ecole MATERNELLE 04.78.48.26.95
Mme DEVAUD
Ecole ELEMENTAIRE 04.78.48.75.47
Mme LOPEZ
RESTAURANT SCOLAIRE 04.78.48.72.90
Amandine DHELLIN

Agence postale

Place de la Bascule 04.78.48.12.45

Lundi	Mardi	Mercredi
15h à 18h	15h à 18h	15h à 18h
Jeudi	Vendredi	Samedi
15h à 18h	15h à 18h	9h à 12h

Navette

Une navette le vendredi une fois par
quinzaine pour Mornant. Service Gratuit.
Départ 9h30, Retour 11h30 devant la Mairie.

vendredi 16 mai – vendredi 30 mai
vendredi 13 juin – vendredi 27 juin
vendredi 11 juillet – vendredi 25 juillet
vendredi 8 août - vendredi 22 août
vendredi 5 septembre - vendredi 19 septembre

Bibliothèque

Tél : 04.78.48.74.85
<http://bibliothequetaluyers.free.fr>
le 1er mardi de chaque mois ouverture en
nocturne de 20h à 22h

Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
16h30 à 18h30	14h00 à 17h00	16h30 à 18h00	10h00 à 12h00

Santé

Docteurs

BRUYAS BERTHOLON	04 78 48 20 04
OLIVIER	04 78 48 20 04
Médecin de garde	04 78 44 03 03

Kinésithérapeute

Kevin ESTRUCH	09 81 96 33 42
---------------	----------------

Infirmiers

Éric PATENAY	06 83 85 59 80
Nathalie FORISSIER	06 48 64 68 33
Adeline DURAND] 04 78 57 92 09
Christelle CHOITEL-GRATALOUP	

Sage-femme

Estelle SEON LABLANCHE	06 70 74 77 00
------------------------	----------------

Osteopathe

Jérôme REURE	06 79 29 56 99
--------------	----------------

Urgences

Pompiers	18
SAMU	15
Centre anti poison	04 72 11 69 11
Gendarmerie de Mornant	04 78 44 00 64 ou 17
Allo Enfance Maltraitée (numéro appel gratuit 24/24h)	119
Allo Violences Conjugales	3919
Urgence gaz	0810 224 000

Marché

Place de la Bascule :
Mercredi matin et vendredi matin

Culte

Messe tous les 1er et 3ème
dimanches du mois

Chateau Taluy

Détente, Authenticité & Emotion

*Hotel de Caractère
Restaurant
Bistrot
Séminaires*



BISTROT
plats à partir de 7€
Plat du jour 10€

RESTAURANT
Menus à 27€/ 38€/ 50€

NOUVEAU SALON DE THE

Bons Cadeaux
Expo Vente permanente
de peinture, sculpture, photos.

www.chateautaluy.com
contact@chateautaluy.com

144 Rue du pensionnat - 69440 Taluyers
Tél. 04 78 19 19 00

Merci à Blandine et Loïc pour leurs photos.

SARL ETS JOSE
ENTREPRISE DE MACONNERIE

Pour tous vos travaux
d'aménagement intérieur ou
extérieur, carrelage, pavé,
dalle, construction ou
extension ou surélévation de
maison, piscine, garage,
Façade, toiture, charpente,
n'hésitez pas contactez
moi : devis gratuit

ZA La Ronze
69440 TALUYERS

tel, fax : 04 78 48 28 93
Port : 06 21 60 06 54
Messagerie :
sarljose@wanadoo.fr

l'atelier

des pipelettes



Conception fabrication de verrières
et escaliers métalliques,
patine sur meubles, béton ciré

06 85 49 43 31
deo@atelierdespipelettes.com

Atelier : ZA de la Ronze - Taluyers

point S

Pas de stress, il y a point S !



● **PNEUMATIQUES** : auto/moto/4x4/VUL

● **ENTRETIEN** :

- Révision • vidange
- Parallélisme
- Amortisseurs
- Freinage
- Etc...

Rive de Gier



ZA LES PLATIÈRES
69440 MORNANT

04 78 19 98 49

Site Internet

Toute la vie de votre village se trouve sur le site.

www.taluyers.fr

Si vous souhaitez suivre l'actualité de Taluyers,
inscrivez vous par mail à l'adresse :
webmaster.taluyers@gmail.com

